



Anael Finance WS Adresses Structurées SEPA

Version V4R5

Documentation Utilisateurs

Copyright © 2023 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance WS V4R5

Date de publication : 9 février 2023

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Organisation.....	7
Documents liés	7
Contacter Infor	8
Chapitre 1 Les adresses dans Anael Finance WS	9
Principe général.....	9
Nouvelle norme (extrait de la documentation)	11
Adresse structurée à compter de novembre 2022.....	11
Cas des entreprises.....	12
Cas des particuliers	14
Chapitre 2 Description des tables de références	18
Modifications des tables existantes	18
FPSOCIETE	19
FPETAB.....	22
FPTIERS.....	24
FTRFPTIERS.....	26
FPBANQUEDET.....	30
Nouvelles tables de références	32
FPADRFORMATPAYS : Format Adresses Structurées par pays ISO.....	32
FPADRSTRUCT : Adresses structurées des sociétés, établissements, tiers	35
FPADRSTRUCTEXP : Zones Exportables des adresses structurées	36
FPADMATRICE : Table des Matrices	38
Chapitre 3 Exemple Adresse structurée sur une Société	40
Ancienne Adresse de la Société S001	40
Impact Adresse Structurée de la société S001 dans FPADRSTRUCT	42
Paramétrage de la matrice :	43

PFPADRMATRICE.....	44
Chapitre 4 Maintenance des tables de références	46
Codes pays	46
Banque détail	47
Format Adresses Structurées par code pays ISO.....	48
Sociétés	50
Etablissements.....	52
Tiers	53
Chapitre 5 Saisie des adresses structurées sur sociétés, établissements et tiers	54
Principes de la saisie des adresses structurées	54
Bouton « Adresse structurée »	57
Maintenance des matrices :	57
Création d'une matrice	59
Modification du paramétrage d'une matrice	62
Suppression d'une matrice	63
Modification d'un tiers	63
Suppression manuelle de l'adresse structurée	65
Chapitre 6 Règlements tiers et paramétrage	67
Constitution des règlements	67
Pré-requis	67
Liste des règlements fournisseurs : Message d'alerte.....	67
Transmission bancaire - Génération du XML.....	70
Extrait du fichier xml des virements internationaux SEPA et gestion des Adresses Structurées	72
Chapitre 7 Autres options impactées	74
Duplications	74
Epurations.....	75
RGPD - Export des données tiers	75
Principe.....	75
Zones exportables	75
Maintenance des Tiers – Export Individuel	76
Chapitre 8 Contrôle Existence des Adresses structurées	77

Critères de sélection.....	77
Traitement.....	80
Editions.....	82
Page de garde.....	82
Sociétés avec adresse structurée.....	83
Sociétés sans adresse structurée.....	83
Sociétés en anomalie de paramétrage d'Adresses structurées.....	83
Etablissements avec adresse structurée.....	84
Etablissements sans adresse structurée.....	84
Etablissements en anomalie de paramétrage d'Adresses structurées.....	84
Tiers avec adresse structurée.....	85
Tiers sans adresse structurée.....	85
Tiers en anomalie de paramétrage d'Adresses structurées.....	85
Sortie fichier.....	86
Chapitre 9 Génération des adresses structurées	87
Traitement.....	87
Critères	88
Traitement.....	94
Editions des adresses structurées.....	97
Page de garde :.....	97
Liste de contrôle « Génération des adresses structurées » :.....	98
Sortie fichier.....	98
Chapitre 10 Importation des données	99
Import de données.....	99
Evolutions	100
Création d'un enregistrement.....	101
Import de FPTIERS, FPETAB ou FPSOCIETE.....	101
Import des adresses structurées FPADRSTRUCT.....	101
Mise à jour d'un enregistrement.....	102
Import de FPTIERS, FPETAB ou FPSOCIETE.....	102
Import de FPADRSTRUCT	102
LOG d'IMPORTATION.....	103

À propos de ce manuel

Ce document a pour objectif de présenter la mise en place de la nouvelle norme des adresses SEPA. Ce document s'appuie sur le « **Guide_CFONB_Recommandations_Transposition_en_adresse_postale_structuree_ISO__V_1.0.pdf** » qui permet de faire le lien entre les adresses françaises et la nouvelle norme internationale attendue.

Public concerné

Comptables et Responsables comptables utilisant Anael Finance WS.

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 8.

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Les adresses dans Anael Finance WS

Principe général

Les systèmes d'échange interbancaire vont migrer à la norme XML ISO 200221, de manière progressive, dans le monde entier. Dans ce contexte, les informations véhiculées dans les ordres de virements vont évoluer :

À compter de novembre 2022, pour les virements urgents, virements internationaux SEPA ou internationaux de trésorerie SEPA à destination d'un bénéficiaire situé en dehors de l'Espace Économique Européen ou émis dans une devise autre que celles des pays de l'Espace Économique Européen, l'adresse postale devient obligatoire.

Par conséquent, il faut obligatoirement renseigner l'adresse complète des bénéficiaires (le pays et la ville dans tous les cas ; la rue, l'état et le code postal lorsqu'ils existent) et des donneurs d'ordres.

En complément, la structuration de l'adresse va devenir progressivement obligatoire. Il est fortement recommandé, dès novembre 2022, de transmettre dans les ordres de virements (urgents, internationaux SEPA ou internationaux de trésorerie SEPA) une adresse structurée.

Dans les fichiers xml générés pour les virements internationaux et internationaux de trésorerie xml, les adresses Sociétés et Tiers devront être structurées à partir de la version «pain.001.001.03».

Le but du module des adresses structurées est d'aider à la migration des adresses Sociétés et Tiers vers les adresses structurées devant être utilisées dans les xml pour les virements urgents, internationaux SEPA ou internationaux de trésorerie SEPA.

Pour mener à bien la gestion des adresses structurées dans Anael Finance WS V4R5, de nouvelles tables et des masques de saisie paramétrables permettent de structurer et de lier les nouvelles adresses saisies avec les anciennes adresses existant dans la base de données de la finance.

Ce traitement impacte la structure des adresses postales :

- Des sociétés
- Des établissements
- Des Tiers

Les différents traitements impactés sont les suivants :

- Paramétrage des formats des adresses structurées par code Pays ISO
- Paramétrage des matrices de saisie permettant d'associer les anciennes adresses avec les balises des adresses structurées.
- Maintenance des sociétés, des établissements : gestion des adresses structurées.
- Maintenance des tiers : gestion des adresses structurées et export individuel des tiers.
- Liste de contrôle d'existence des adresses structurées sur les sociétés, les établissements et les tiers.
- Utilitaire de génération automatique des adresses structurées sur les sociétés, les établissements et les tiers.
- Prise en compte des adresses structurées dans les règlements tiers dans les virements internationaux non SEPA
- Prise en compte des adresses structurées dans les imports de données, duplication des tables de références, et l'épuration de tables.

Dans Anael Finance WS, les adresses sont composées de 6 zones. La saisie des trois premières zones est libre.

Nom zone	Libellé	Type	Longueur	Commentaires
TADRESSE1	Adresse	AN	35/50	Les sociétés : FPSOCIETE : 50 caractères Les tiers (FPTIERS) : 35 caractères Les établissements (FPETAB): 35 caractères
TADRESSE2	Adresse Suite	AN	35	
TADRESSE3	Adresse Suite	AN	35	
TPOSTAL	Code postal	AN	9	
TVILLE	Ville	AN	35/30	Les sociétés FPSOCIETE: 30 caractères Les tiers (FPTIERS) : 35 caractères Les établissements (FPETAB) : 35 caractères
TPAYS	Pays	AN	3	

Nouvelle norme (extrait de la documentation)

Extrait de la documentation de référence :

« [Guide_CFONB_Recommandations_Transposition_en_adresse_postale_structuree_ISO_V1.0.pdf](#) ».

Adresse structurée à compter de novembre 2022

1.1 Migration à la norme ISO 20022

Les travaux de migration à la norme ISO 20022 des infrastructures de marchés, tant au niveau des échanges européens (Target2 et Euro1/Step1) que pour les messages SWIFT de Correspondent Banking avec le projet CBPR+ (Cross-Border Payments and Reporting Plus), visent à l'utilisation accrue des adresses structurées.

Dès novembre 2022, l'usage d'une adresse postale structurée est imposé pour les donneurs d'ordres initiaux (*Ultimate debtor*) et les bénéficiaires finals (*Ultimate Creditor*). De plus, son usage est aussi fortement recommandé pour les donneurs d'ordres (*Debtor*) et les bénéficiaires (*Creditor*).

L'adresse postale structurée selon la norme ISO 20022 est décrite dans le tableau ci-dessous :

NIVEAU	BALISE XML	NOM DE L'ELEMENT	DESCRIPTION
1	<PstlAdr>	Postal Address	Information that locates and identifies a specific address, as defined by postal services.
2	<Dept>	Department	Identification of a division of a large organisation or building.
2	<SubDept>	Sub Department	Identification of a sub-division of a large organisation or building.
2	<StrtNm>	Street Name	Name of a street or thoroughfare.
2	<BldgNb>	Building Number	Number that identifies the position of a building on a street.
2	<BldgNm>	Building Name	Name of the building or house.
2	<Flr>	Floor	Floor or storey within a building.
2	<PstBx>	Post Box	Numbered box in a post office, assigned to a person or organisation, where letters are kept until called for.
2	<Room>	Room	Room.
2	<PstCd>	Post Code	Identifier consisting of a group of letters and/or numbers that is added to a postal address to assist the sorting of mail.
2	<TwnNm>	Town Name	Name of a built-up area, with defined boundaries, and a local government.
2	<TwnLctnNm>	Town Location Name	Specific location name within the town.
2	<DstrctNm>	District Name	Identifies a subdivision within a country sub-division.
2	<CtrySubDvsn>	Country Sub Division	Identifies a subdivision of a country such as state, region, county.
2	<Ctry>	Country	Nation with its own government.

Figure 1 : tableau des 14 sous-éléments structurés (de niveau 2) de l'élément « Postal Address » (de niveau 1) de la norme ISO 20022

Cas des entreprises

2.3 Correspondance entre la structure des adresses NF Z10-011 et celle ISO 20022 pour le CAS DES ENTREPRISES

ADRESSE NF Z10-011 VERS ADRESSE ISO 20022

Ligne Norme NF	Libellé de la ligne Norme NF <i>Adresse d'entreprise</i>	Nombre de caractères par ligne	MessageElement	Definition	Data Type
Ligne 2	Identité du destinataire et/ou Service	Max 38	Department	Identification of a division of a large organization or building.	Max70Text
Ligne 3	Identification du point géographique (Entrée, immeuble, bâtiment, résidence, zone industrielle)	Max 38	SubDepartment	Identification of a sub-division of a large organization or building.	Max70Text
Ligne 4	N° et Libellé de la voie	Max 38	BuildingName	Name of the building or house.	Max35Text
Ligne 5	MENTIONS SPECIALES DE DISTRIBUTION (BP, Tri service arrivée...) et COMMUNE D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE (Si différente du bureau distributeur CEDEX)	Max 38	Floor	Floor or storey within a building.	Max70Text
			Room	Building room number.	Max70Text
			StreetName	Name of a street or thoroughfare.	Max70Text
			BuildingNumber	Number that identifies the position of a building on a street.	Max16Text
			PostBox	Numbered box in a post office, assigned to a person or organization, where letters are kept until called for.	Max16Text
			TownLocationName	Specific location name within the town.	Max35Text
Ligne 6	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION ou CODE CEDEX et BUREAU DISTRIBUTEUR CEDEX et PAYS	Max 38	PostCode	Identifier consisting of a group of letters and/or numbers that is added to a postal address to assist the sorting of mail.	Max16Text
Ligne 7	Nom du PAYS	Max 38	TownName	Name of a built-up area, with defined boundaries, and a local government.	Max35Text
			Country	Nation with its own government.	Code2Text
			DistrictName	Identifies a subdivision within a country sub-division.	Max35Text
			CountrySubDivision	Identifies a subdivision of a country such as state, region, county.	Max35Text

Figure 3 : tableau de correspondance entre la structure des adresses NF Z10-011 et celle ISO 20022 pour le cas des Entreprises

Règles de correspondances d'adresses à appliquer au périmètre des Entreprises

Le tableau décrit ci-dessous reprend les lignes de l'adresse postale française venant renseigner (ou non quand celles-ci ne le permettent pas), les balises de l'adresse postale structurée en ISO 20022 pour le cas des entreprises.

Ainsi nous avons pour les différents éléments de l'adresse postale structurée ISO 20022, les règles de correspondance à partir de la structure de la norme postale française, suivantes :

Niveau	<Balise>	Nom de l'élément	Règle de correspondance s'appliquant au renseignement de la balise à partir de la norme postale française	Numéro de Ligne norme postale française renseignant l'élément ISO
2	<Dept>	Department	Élément optionnel parce qu'il n'est pas nécessaire pour le routage. Il peut être alors renseigné par la ligne 2 de l'adresse postale norme française.	Ligne 2
2	<SubDept>	Sub Department	Élément optionnel parce qu'il n'est pas nécessaire pour le routage. Il peut être alors renseigné par la ligne 2 de l'adresse postale norme française.	Ligne 2
2	<StrtNm>	Street Name	C'est la ligne 4 de l'adresse postale norme française qui doit être utilisée. Si elle est absente il faut alors renseigner soit <Flr> soit <PstBx>.	Ligne 4
2	<BldgNb>	Building Number	Conditionnel , si l'information est présente distinctement, l'élément doit être renseigné.	Ligne 4
2	<BldgNm>	Building Name	Cet élément ne doit pas être utilisé.	
2	<Flr>	Floor	C'est la ligne 3 , informations géographiques additionnelles de l'adresse postale norme française, qui doit être utilisée. Cette ligne 3 contient aussi l'information "Room".	Ligne 3
2	<PstBx>	Post Box	Information conditionnelle . C'est la ligne 5 (« Numéro P.O. Box ») de l'adresse postale norme française, qui doit être utilisée. Cette ligne 5 contient également l'information "Town Location Name".	Ligne 5
2	<Room>	Room	C'est la ligne 3 , informations géographiques additionnelles de l'adresse postale norme française, qui doit être utilisée ==> se référer aux éléments ISO 20022 "Building Name" et "Floor".	Ligne 3
2	<PstCd>	Post Code	C'est la ligne 6 , de l'adresse postale norme française, qui doit être utilisée « Postcode and CEDEX delivery office » (de longueur maximum de 38 caractères pour la ligne).	Ligne 6

Niveau	<Balise>	Nom de l'élément	Règle de correspondance s'appliquant au renseignement de la balise à partir de la norme postale française	Numéro de Ligne norme postale française renseignant l'élément ISO
2	<TwnNm>	Town Name	C'est la ligne 6 , de l'adresse postale norme française, qui doit être utilisée « Postcode and CEDEX delivery » (de longueur maximum de 38 caractères pour la ligne).	Ligne 6
2	<TwnLctnNm>	Town Location Name	C'est la ligne 5 , de l'adresse postale norme française qui doit être utilisée : « Localité » (seulement si la localité géographique diffère du CEDEX delivery office). Information obligatoire si disponible.	Ligne 5
2	<DstrctNm>	District Name	Non utilisé	
2	<CtrySubDvsn>	Country Sub Division	Non utilisé	
2	<Ctry>	Country	Donnée Obligatoire. Code ISO Pays sur 2 caractères du pays mentionné dans la Ligne 7.	« FR »

Figure 4 : tableau des règles de correspondance à partir de la structure de la norme postale française pour le cas des Entreprises

Cas des particuliers

2.4 Correspondance entre la structure des adresses NF Z10-011 et celle ISO 20022 pour le CAS DES PARTICULIERS

ADRESSE NF Z10-011 VERS ADRESSE ISO 20022

Ligne Norme NF	Libellé de la ligne Norme NF Adresse de particulier	Nombre de caractères par ligne
Ligne 2	Complément d'identification du destinataire ou du point de remise (N° d'appartement ou n° de boîte aux lettres, escalier, couloir, étage)	Max 38
Ligne 3	Complément d'identification du point géographique (Entrée, immeuble, bâtiment, résidence)	Max 38
Ligne 4	N° et Libellé de la voie	Max 38

MessageElement	Definition	Data Type
Department	Identification of a division of a large organization or building.	Max70Text
SubDepartment	Identification of a sub-division of a large organization or building.	Max70Text
Floor	Floor or storey within a building.	Max70Text
Room	Building room number.	Max70Text
BuildingName	Name of the building or house.	Max35Text
StreetName	Name of a street or thoroughfare.	Max70Text
BuildingNumber	Number that identifies the position of a building on a street.	Max16Text

Ligne Norme NF	Libellé de la ligne Norme NF <i>Adresse de particulier</i>	Nombre de caractères par ligne
Ligne 5	LIEU-DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION (par exemple : poste restante, boîte postale...)	Max 38
Ligne 6	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION et PAYS	Max 38
Ligne 7	Nom du PAYS	Max 38

MessageElement	Definition	Data Type
PostBox	Numbered box in a post office, assigned to a person or organisation, where letters are kept until called for.	Max16Text
TownLocationName	Specific location name within the town.	Max35Text
PostCode	Identifier consisting of a group of letters and/or numbers that is added to a postal address to assist the sorting of mail.	Max16Text
TownName	Name of a built-up area, with defined boundaries, and a local government.	Max35Text
Country	Nation with its own government.	Code2Text
DistrictName	Identifies a subdivision within a country sub-division.	Max35Text
CountrySubDivision	Identifies a subdivision of a country such as state, region, county.	Max35Text

Figure 5 : tableau de correspondance entre la structure des adresses NF Z10-011 et celle ISO 20022 pour le cas des Particuliers

Règles de correspondance d'adresses à appliquer au périmètre des Particuliers

Le tableau décrit ci-dessous reprend les lignes de l'adresse postale française venant renseigner (ou non quand celles-ci ne le permettent pas), les balises de l'adresse postale structurée en ISO 20022 pour le cas des particuliers.

Ainsi nous avons pour les différents éléments de l'adresse postale structurée ISO 20022, les règles de correspondance à partir de la structure de la norme postale française, suivantes :

Niveau	<Balise>	Nom de l'élément	Règle de correspondance s'appliquant au renseignement de la balise à partir de la norme postale française	Numéro de Ligne norme postale française renseignant l'élément ISO
2	<Dept>	Department	Élément ne devant pas être renseigné pour un particulier	Non utilisé
2	<SubDept>	Sub Department	Élément ne devant pas être renseigné pour un particulier	Non utilisé
2	<StrtNm>	Street Name	C'est la ligne 4 de l'adresse postale norme française, qui doit être utilisée. Si elle est absente, alors il faut renseigner soit <Flr> soit <PstBx>.	Ligne 4
2	<BldgNb>	Building Number	Conditionnel , si l'information est présente distinctement, l'élément peut être renseigné.	Ligne 4
2	<BldgNm>	Building Name	Il est fortement déconseillé d'utiliser cet élément pour renseigner le « nom de l'immeuble » au profit de l'élément « Floor » ci-dessous.	Ne pas renseigner
2	<Flr>	Floor	C'est la ligne 3 , « informations géographiques additionnelles » de l'adresse postale norme française, qui doit être utilisée. Cette ligne 3 contient aussi l'information "Room".	Ligne 3
2	<PstBx>	Post Box	Information conditionnelle . C'est la ligne 5 (« Numéro P.O. Box ») de l'adresse postale norme française qui doit être utilisée. Des particuliers peuvent l'utiliser comme information de livraison. Cette ligne 5 contient également l'information "Town Location Name".	Ligne 5
2	<Room>	Room	C'est la ligne 2 , informations géographiques additionnelles de l'adresse postale norme française qui doit être utilisée ==> se référer aux éléments ISO 20022 "Building Name" et "Floor".	Ligne 2
2	<PstCd>	Post Code	C'est la ligne 6 , de l'adresse postale norme française qui doit être utilisée « Postcode and CEDEX delivery office » (de longueur maximum de 38 caractères pour la ligne).	Ligne 6

Niveau	<Balise>	Nom de l'élément	Règle de correspondance s'appliquant au renseignement de la balise à partir de la norme postale française	Numéro de Ligne norme postale française renseignant l'élément ISO
2	<TwnNm>	Town Name	C'est la ligne 6 , de l'adresse postale norme française qui doit être utilisée « Postcode and CEDEX delivery office » (de longueur maximum de 38 caractères pour la ligne).	Ligne 6
2	<TwnLctnNm>	Town Location Name	C'est la ligne 5 , de l'adresse postale norme française qui doit être utilisée : « Localité » (seulement si la localité géographique diffère de « CEDEX delivery office »). Information obligatoire si disponible.	
2	<DstrctNm>	District Name	Non utilisé	Non utilisé
2	<CtrySubDvsn>	Country Sub Division	Non utilisé	Non utilisé
2	<Ctry>	Country	Donnée Obligatoire. Code ISO Pays sur 2 caractères du pays mentionné dans la Ligne 7.	« FR »

Figure 6 : tableau des règles de correspondance à partir de la structure de la norme postale française pour le cas des Particuliers

Chapitre 2 Description des tables de références

Modifications des tables existantes

Afin de mener à bien les traitements sur la gestion des adresses structurées, les différentes tables impactées sont les suivantes :

- Sociétés
- Etablissement
- Tiers
- Banque détail

Dans les tables de références « Société, Etablissements, et Tiers », deux zones ont été ajoutées :

- **Matrice** (zone TMATRICEADR) : zone déclarée sur 10 caractères alphanumériques. Elle correspond à la matrice qui permet de lier les « anciennes zones Adresses » avec les « nouvelles zones de l'adresse structurée ».
- **Top « Adresse structurée »** (Zone CADRTSTRUC) déclaré sur 1 caractère, en case à cocher. Il correspond au « Top » pour signaler la présence d'une adresse structurée sur la société, l'établissement ou le tiers dans FPADRSTRUCT.

Dans la banque détail, une zone a été ajoutée :

- **Top « Adresse structurée obligatoire »** (Zone CADRSTRUCTOBL dans FPBANQUEDET) : cette zone indique qu'une adresse structurée est obligatoire dans les règlements par virements SEPA (type 7) et enclencher des contrôles lors de la constitution des règlements.

FPSOCIETE

La table des sociétés se présente comme suit :

Zones	Libellé	Long	Type
TSTE	Code société	5	Char
TLIBLSCTE	Libellé long	50	Char
TLIBCSCTE	Libellé court	20	Char
TSTEMODEL	Société modèle	5	Char
CTYPPRODUIT	Type produit	1	Char
CBITMAP	Bit map	1	Char
CNBAXEANA	Nb axes analytiques	1	Char
CETAB	Gestion étab	1	Char
CTVAENC	Tva encaissement	1	Char
CCODETVA	Code Tva défaut	1	Char
TDEVSCTE	Devise société	3	Char
CLEGISBELGE	Législation belge	1	Char
CSTECONSO	Société consolidation	1	Char
CGESTDEV	Gestion des devises	1	Char
TDEVPIVOT	Devise pivot	3	Char
DNBDECIM	Nb décimales	1,0	Num
CTOPSTEMOD	Top société modèle	1	Char
TADRESSE1	Adresse 1	50	Char
TADRESSE2	Adresse 2	35	Char
TADRESSE3	Adresse 3	35	Char

Description des tables de références

Zones	Libellé	Long	Type
TPOSTAL	Code postal	9	Char
TVILLE	Ville	30	Char
TPAYS	Code pays	3	Char
TTELEPHONE	Téléphone	15	Char
TTELECOPIE	Télécopie	15	Char
TPORTABLE	Portable	15	Char
TMAIL	Mail	60	Char
TWEB	Web	60	Char
TSIREN	Siren	9	Char
TSIRET	Siret	5	Char
TINSEE	Insee	14	Char
TNAF	Naf	5	Char
TUNIFIE	Code unifié	13	Char
TCOMMERCE	Commerce	20	Char
CTVASTE	Identifiant Tva Société	1	Char
DECAUTOTVAPIECE	Ecart TVA Autorise Piece	5,3	Num
DECAUTOTVALIGNE	Ecart TVA Autorise Ligne	5,3	Num
CEQPIECEETAB	Pièces équilibrées par étab	1	Char
TCODCHEMTEMP	Code Chemin Fichier de travail	3	Char
TCODCHEMLST	Code Chemin LST	3	Char
TCODCHEMRELRV	Code Chemin Textes	3	Char
TCHEMINLOGO	Code Chemin logo	3	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TLOGO	Lien URL Logo Société	255	Char
CTYPECRLIAISON	Type Ecriture de liaison inter-etab	1	Char
CTYPELAD	Type LAD	1	Char
TCODCHEMLAD	Code Chemin LAD	3	Char
TDOMAINEGEIDE	Domaine GEIDE	30	Char
TIDCRSEPA	Identifiant Créancier Sepa	26	Char
TCHEMFATT	Chemin Ecriture en Attente de Saisie	3	Char
TCHEMFINT	Chemin Intégration BATCH	3	Char
TCHEMFRES	Chemin Réserve Ecritures	3	Char
TCHEMFVAL	Chemin Ecritures Comptabilisées	3	Char
CREPEX	Répertoire par exercice	1	Char
CMAJ PJ	Maj PJ autorisée	1	Char
TSTEAFF	Affichage société	6	Char
TSTEDECL	Société de déclaration	5	Char
TMATRICEADR	Matrice nouvelle norme Adresses	10	Char
CADRSTRUCT	TOP « Présence Adresse structurée » sur la société	1	Char
USERCRE	User de création	10	Char
DATCRE	Date de création		Date
TUSERMAJ	User de mise à jour	10	Char
DATMAJ	Date de mise à jour		Date

FPETAB

La table des établissements se présente comme suit :

Zones	Libellé	Long	Type
TSTE	Société	5	Char
TETAB	Etablissement	4	Char
CTYPETAB	Type d'établissement	1	Char
TLIBLETAB	Libellé long	50	Char
TLIBCETAB	Libellé court	20	Char
TADR1ETAB	Adresse 1	35	Char
TADR2ETAB	Adresse 2	35	Char
TADR3ETAB	Adresse 3	35	Char
TCODPOSETAB	Code postal	9	Char
TVILLEETAB	Ville	35	Char
TPAYSETAB	Pays	3	Char
TTELETAB	Téléphone	25	Char
TFAXETAB	Fax	25	Char
TWEBETAB	Site web	60	Char
TINTERLOC	Interlocuteur	10	Char
TSIRENETAB	SIREN	9	Char
TSIRETETAB	SIRET	5	Char
TAPEETAB	APE	4	Char
TCPTGETAB	Compte de liaison – Zone non exploitée	8	Char
CDEPDECLLETAB	Etablissement déposant la déclaration de résultat O/N	1	Char

Zones	Libellé	Long	Type
CDEPSEULDAS	Dépôt d'une seule DADS salaires O/N	1	Char
TMATRICEADR	Matrice nouvelle norme adresse structurée	10	Char
CADRSTRUCT	Top « Présence Adresse structurée »	1	Char
TUSERCRE	User de création	10	Char
DATCRE	Date de création		Date
TUSERMAJ	User de mise à jour	10	Char
DATMAJ	Date de mise à jour		date

FPTIERS

Zones	Libellé	Long	Type
TSTE	CODE SOCIETE	5	Char
CTYPTIERS	CODE AUXILIAIRE	1	Char
TTIERS	CODE TIERS	8	Char
TLIBCTYPTIERS	Libellé court du tiers	20	Char
TLIBLTYPTIERS	Libellé long du tiers	50	Char
TADRESSE1	Adresse 1 tiers	35	Char
TADRESSE2	Adresse 2 tiers	35	Char
TADRESSE3	Adresse 3 tiers	35	Char
TPOSTAL	CODE POSTAL	9	Char
TVILLE	VILLE	35	Char
TPAYS	PAYS	3	Char
TSIREN	Code SIREN	9	Char
TSIRET	Code SIRET	5	Char
TCODEAPE	Code APE	5	Char
TTVACEE	IDENTIFIANT TVA CEE	14	Char
TTELEPHONE	TELEPHONE	15	Char
TTFAX	FAX DU TIERS	15	Char
TTELEX	TELEX	15	Char
DATOUV	DATE OUVERTURE		date
DATCLO	DATE CLOTURE		date
TCALECH	MODE CALCUL ECHEANCE	2	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TMOYPAI	MOYEN PAIEMENT	2	Char
TBQRGT	BANQUE REGLEMENT	3	Char
CEXPOR	TIERS EXPORT	1	Char
TLANGUE	CODE LANGUE	3	Char
TDEVISE	DEVISE	3	Char
TPAYERPAR	PAYEUR	8	Char
TSTAT1	Code stat 1	4	Char
TSTAT2	Code stat 2	4	Char
CGROUPE	GROUPE	1	Char
CRELEVE	RELEVE tiers facturé	1	Char
CRELANCE	RELANCE	1	Char
CRISQUE	CODE RISQUE	1	Char
CLITIGE	LITIGE	1	Char
TINTERLOC	INTERLOCUTEUR	10	Char
TAGENT	AGENT COMMERCIAL	2	Char
TREGION	REGION	2	Char
CTVADEV	TVA SUR ENCAISSEMENT	1	Char
TCTEGOR1	CATEGORIE 1	10	Char
TCTEGOR2	CATEGORIE 2	10	Char
TCTEGOR3	CATEGORIE 3	10	Char
TCTEGOR4	CATEGORIE 4	10	Char
TCTEGOR5	CATEGORIE 5	10	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TRESP	RESPONSABLE	3	Char
TCYCLE	CYCLE	10	Char
CUNRGTFAC	RGT FACTURE PAR FACTURE	1	Char
CCOMPENS	TIERS DE COMPENSATION	1	Char
CINTERCO	TIERS INTERCO	1	Char
TDUNS	DUNS	9	Char
TMATRICEADR	Matrice nouvelle norme adresses	10	Char
CADRSTRUCT	Top « Présence Adresse structurée » sur le tiers	1	Char
TUSERCRE	User de création	10	Char
DATCRE	Date de création		Date
TUSERMAJ	User de mise à jour	10	Char
DATMAJ	Date de mise à jour		date

FTRFPTIERS

Zones	Libellé	Long	Type
TSTE	CODE SOCIETE	5	Char
CTYPTIERS	CODE AUXILIAIRE	1	Char
TTIERS	CODE TIERS	8	Char
TLIBCTYPTIERS	Libellé court du tiers	20	Char
TLIBLTYPTIERS	Libellé long du tiers	50	Char
TADRESSE1	Adresse 1 tiers	35	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TADRESSE2	Adresse 2 tiers	35	Char
TADRESSE3	Adresse 3 tiers	35	Char
TPOSTAL	CODE POSTAL	9	Char
TVILLE	VILLE	35	Char
TPAYS	PAYS	3	Char
TSIREN	Code SIREN	9	Char
TSIRET	Code SIRET	5	Char
TCODEAPE	Code APE	5	Char
TTVACEE	IDENTIFIANT TVA CEE	14	Char
TTELEPHONE	TELEPHONE	15	Char
TTFAX	FAX DU TIERS	15	Char
TTELEX	TELEX	15	Char
DATOUV	DATE OUVERTURE		date
DATCLO	DATE CLOTURE		date
TCALECH	MODE CALCUL ECHEANCE	2	Char
TMOYPAI	MOYEN PAIEMENT	2	Char
TBQRGT	BANQUE REGLEMENT	3	Char
CEXPOR	TIERS EXPORT	1	Char
TLANGUE	CODE LANGUE	3	Char
TDEVISE	DEVISE	3	Char
TPAYERPAR	PAYEUR	8	Char
TSTAT1	Code stat 1	4	Char

Description des tables de références

Zones	Libellé	Long	Type
TSTAT2	Code stat 2	4	Char
CGROUPE	GROUPE	1	Char
CRELEVE	RELEVE tiers facturé	1	Char
CRELANCE	RELANCE	1	Char
CRISQUE	CODE RISQUE	1	Char
CLITIGE	LITIGE	1	Char
TINTERLOC	INTERLOCUTEUR	10	Char
TAGENT	AGENT COMMERCIAL	2	Char
TREGION	REGION	2	Char
CTVADEV	TVA SUR ENCAISSEMENT	1	Char
TCTEGOR1	CATEGORIE 1	10	Char
TCTEGOR2	CATEGORIE 2	10	Char
TCTEGOR3	CATEGORIE 3	10	Char
TCTEGOR4	CATEGORIE 4	10	Char
TCTEGOR5	CATEGORIE 5	10	Char
TRESP	RESPONSABLE	3	Char
TCYCLE	CYCLE	10	Char
CUNRGTFAC	RGT FACTURE PAR FACTURE	1	Char
CCOMPENS	TIERS DE COMPENSATION	1	Char
CINTERCO	TIERS INTERCO	1	Char
TDUNS	DUNS	9	Char
TMATRICEADR	Matrice nouvelle norme adresse	10	Char

Zones	Libellé	Long	Type
CADRSTRUCT	Top « Présence Adresse structurée » sur le tiers	1	Char
TUSERCRE	User de création	10	Char
DATCRE	Date de création		Date
TUSERMAJ	User de mise à jour	10	Char
DATMAJ	Date de mise à jour		date
TTRUSERMAJ	Trace User de MAJ	10	Char
TRDATMAJ	Trace Date MAJ		Date
TRHEURMAJ	Trace Heure de mise à jour		Date
CTYPEMAJ	Type mise à jour (M ou S)	1	Char

FPBANQUEDET

Zones	Libellé	Long	Type
TSTE	Société	5	Char
TBANQUE	Banque	3	Char
TTYPTRT	Type de traitement	2	Char
CCARACT	Caractéristique	1	Char
DMONTMINTIT	Montant minimum d'un titre de paiement	15,3	Num
DMONTMAXTIT2	Montant maximum d'un titre de paiement	15,3	Num
DNUMEMET	N° d'émetteur	6,0	Num
TNOMMAQCHQ	Maquette chèque	255	Char
CTYPREM	Type de remise	1	Char
CPRLVACC	Prélèvement accéléré	1	Char
CINDVIRT	Indice remise virements internationaux	1	Char
CCARACSPE	Caractères spéciaux autorisés	1	Char
CCARACPART	Caractères particuliers autorisés	1	Char
TNORME	Norme SEPA (référence du PAIN)	1	Char
TDEVISE	Devise	3	Char
TJOURNAL	Journal	3	Char
TTYPIECE	Type de pièce	3	Char
TCGCP	Compte général	8	Char
CTYPTIERS	Auxiliaire	1	Char
TTIERS	Tiers	8	Char
CCGEFFMOIS	CG effets par mois	1	Char

Zones	Libellé	Long	Type
CFIMMO	Fournisseur IMMOS	1	Char
CCPTADETRGLT	Ligne Tiers - Comptabilisation détaillée	1	Char
CCPTAREMTRE	Ligne Trésorerie – Type de Comptabilisation	1	Char
CRGLTECRGLOB	Comptabilisation par lot	1	Char
TFLUX	Flux	6	Char
DMONTMAXINST	Montant maximum autorisé pour les virements instantanés	15,3	Num
CADRSTRUCTOBL	Adresse structurée obligatoire	1	Char
TUSERCRE	Utilisateur de création	10	Char
DATCRE	Date de création		Date
TUSERMAJ	Utilisateur de mise à jour	10	Char
DATMAJ	Date de mise à jour		Date

Nouvelles tables de références

FPADRFORMATPAYS : Format Adresses Structurées par pays ISO

Pour chaque pays ISO, cette table permet de paramétrer les balises utilisées dans le fichier XML des virements internationaux SEPA. Seul l'enregistrement de la France est livré en standard. Chaque balise doit être définie comme zone obligatoire, ou facultative ou interdite. La définition de ces balises est exploitée en « Maintenance des matrices ».

Zones	Libellé	Long	Type
TPAYISO	Code pays ISO (<u>clé primaire</u>)	2	Char
TLIBCTRY	Libellé Balise « Pays »	50	Char
CUTILCTRY	Balise CTRY utilisée	1	Char
TLIBDEPT	Libellé balise « Département »	50	Char
CUTILDEPT	Balise DEPT utilisée	1	Char
TLIBSUBDEPT	Libellé balise « Sous-département »	50	Char
CUTILSUBDEPT	Balise SUBDEPT utilisée	1	Char
TLIBSTRTNM	Libellé balise « Nom de rue »	50	Char
CUTILSTRTNM	Balise STRTNM utilisée	1	Char
TLIBBLDGNB	Libellé balise « Numéro Building »	50	Char
CUTILBLDGNB	Balise BLDGNB utilisée	1	Char
TLIBBLDGNM	Libellé balise « Nom Building »	50	Char
CUTILBLDGNM	Balise BLDGNM utilisée	1	Char
TLIBFLR	Libellé balise « Etage »	50	Char
CUTILFLR	Balise FLR utilisée	1	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TLIBPSTBX	Libellé balise « Boîte postale »	50	Char
CUTILPSTBX	Balise PSTBX utilisée	1	Char
TLIBROOM	Libellé balise « Bureau ou pièce »	50	Char
CUTILROOM	Balise ROOM utilisée	1	Char
TLIBPSTCD	Libellé balise « Code postal »	50	Char
CUTILPSTCD	Balise PSTCD utilisée	1	Char
TLIBTWNM	Libellé balise « Ville »	50	Char
CUTILTWNM	Balise TWNM utilisée	1	Char
TLIBTWNLCTNM	Libellé balise « Mentions spéciales » (BP, cédex etc..)	50	Char
CUTILTWNLCTNM	Balise TWNLCTNM utilisée	1	Char
TLIBDSTRCTNM	Libellé balise « District »	50	Char
CUTILDSTRCTNM	Balise DSTRCTNM utilisée	1	Char
TLIBCTRYSUBDVS	Libellé balise « Subdivision »	50	Char
CUTILCTRYSUBDVS	Balise CTRYSUBDVS utilisée	1	Char
TLIBSEIZE	Libellé Zone de réserve 16c	50	Char
CUTILSEIZE	Balise TSEIZE utilisée	1	Char
TLIBTRENTECINQ	Libellé Zone de réserve 35c	50	Char
CUTILTRENTECINQ	Balise TTRENTECINQ utilisée	1	Char
TLIBSOIXANTEDIX	Libellé Zone de réserve 70c	50	Char
CUTILSOIXANTEDIX	Balise TSOIXANTEDIX utilisée	1	Char
TRECHVAL1	Valeur recherche 1	15	Char
TRECHVAL2	Valeur recherche 2	15	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TRECHVAL3	Valeur recherche 3	15	Char
TRECHVAL4	Valeur recherche 4	15	Char
TRECHVAL5	Valeur recherche 5	15	Char
TRECHVAL6	Valeur recherche 6	15	Char
TRECHVAL7	Valeur recherche 7	15	Char
TRECHVAL8	Valeur recherche 8	15	Char
TRECHVAL9	Valeur recherche 9	15	Char
TRECHVAL10	Valeur recherche 10	15	Char
TRECHVAL11	Valeur recherche 11	15	Char
TRECHVAL12	Valeur recherche 12	15	Char
TRECHCOMPL1	Valeur de recherche complémentaire 1	6	Char
TRECHCOMPL2	Valeur de recherche complémentaire 2	6	Char
TRECHCOMPL3	Valeur de recherche complémentaire 3	6	Char
TRECHCOMPL4	Valeur de recherche complémentaire 4	6	Char

Remarques :

- **La balise STRTNM (Street Name)** concerne le « Nom de Rue » : En France , la balise STRTNM peut être alimentée par le Numéro et nom de voie.
- **Les zones « Valeurs de recherche 1 à 12 »** sont exploitée dans la « Génération automatique des adresses structurées ».
- **Les zones « Valeurs de recherche complémentaire 1 à 4 »** sont exploitée dans la recherche du numéro de voie si la zone « Numéro de voie dans : xxxx » est renseignée sur le format des adresses structurées par code pays ISO.

FPADRSTRUCT : Adresses structurées des sociétés, établissements, tiers

Cette table permet de mémoriser pour chaque société, établissement ou tiers leur adresse structurée respective. Chaque enregistrement est identifié par un type :

- S pour société
- E pour établissement
- T pour les tiers

Zones	Libellé	Long	Type
TSTE	Société	5	Char
CTYPEENREG	Type enregistrement : - E : Etablissement - T : Tiers - S : Société	1	Char
TOCCUR	Occurrence de l'adresse. Par défaut la valeur est 00	2	Char
CTYTIERS	Auxiliaire	1	Char
TTIERS	Tiers	8	Char
TTETAB	Etablissement	4	Char
TCTRY	Code pays ISO	2	Char
TDEPT	Département	70	Char
TSUBDEPT	Sous-département	70	Char
TSTRTNM	Nom de rue	70	Char
TBLDGNB	Numéro Building	16	Char
TBLDGNM	Nom Building	35	Char
TFLR	Etage	70	Char
TPSTBX	Boîte postale	16	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TROOM	Bureau ou pièce	70	Char
TPSTCD	Code postal	16	Char
TTWNNM	Ville	35	Char
TTWNLCTNNM	Mentions spéciales (BP, Cedex...)	35	Char
TDSTRCTNM	District	35	Char
TCTRYSUBDVSN	Subdivision	35	Char
TSEIZE	Zone de réserve 16c	16	Char
TTRENTTECINQ	Zone de réserve 35c	35	Char
TSOIXANTEDIX	Zone de réserve 70c	70	Char
TADRESSE1	Ancienne zone Adresse 1	50	Char
TADRESSE2	Ancienne zone Adresse 2	35	Char
TADRESSE3	Ancienne zone Adresse 3	35	Char

FPADRSTRUCTEXP : Zones Exportables des adresses structurées

Cette table correspond aux zones exportables de la table « Adresses structurées » FPADRSTRUCT exploitée dans l'« Export Individuel » de la fiche Tiers. Chaque colonne exportable est identifiée par OUI (1) ou NON (0).

Zones	Libellé	Long	Type
CSTE	Société	1	Char
CTYPEENREG	Type enregistrement	1	Char
	- E : Etablissement		
	- T : Tiers		

Zones	Libellé	Long	Type
	S : Société		
TOCCUR	Occurrence de l'adresse. Par défaut la valeur est 00	1	Char
CTYPTIERS	Auxiliaire	1	Char
CTIERS	Tiers	1	Char
CTETAB	Etablissement	1	Char
CCTRY	Code pays ISO	1	Char
CDEPT	Département	1	Char
CSUBDEPT	Sous-département	1	Char
CSTRTNM	Nom de rue	1	Char
CBLDGNB	Numéro Building	1	Char
CBLDGNM	Nom Building	1	Char
CFLR	Etage	1	Char
CPSTBX	Boîte postale	1	Char
CROOM	Bureau ou pièce	1	Char
CPSTCD	Code postal	1	Char
CTWNNM	Ville	1	Char
CTWNLCTNNM	Mentions spéciales (BP, Cedex...)	1	Char
CDSTRCTNM	District	1	Char
CCTRYSUBDVSN	Subdivision	1	Char
CSEIZE	Zone de réserve 16c	1	Char
CTRENTCINQ	Zone de réserve 35c	1	Char
CSOIXANTEDIX	Zone de réserve 70c	1	Char

Zones	Libellé	Long	Type
CADRESSE1	Ancienne zone Adresse 1	1	Char
CADRESSE2	Ancienne zone Adresse 2	1	Char
CADRESSE3	Ancienne zone Adresse 3	1	Char

FPADRMATRICE : Table des Matrices

La table FPADRMATRICE permet de paramétrer **les matrices de liaison des anciennes zones adresses vers les adresses structurées des sociétés, établissements ou des tiers.**

Dans la table des matrices FPADRMATRICE, le code Pays est prévu dans la description de la table, mais cette zone n'est pas exploitée à ce jour.

Zones	Libellé	Long	Type
TMATRICE	Code matrice : Zone obligatoire – Le code Matrice doit être créé en Majuscule.	10	Char
TSTE	Code Société S001 (Exemple) – Zone renseignée par la société courante uniquement si la matrice est déclarée « Matrice par défaut société ». Sinon NULL pour les autres types de matrices y compris les « Matrices par défaut environnement ».	5	Char
TCTRY	Pays ISO (zone non gérée)	2	Char
TDEPT	Liste des anciennes zones composant TDEPT	50	Char
TSUBDEPT	Liste des anciennes zones composant TSUBDEPT	50	Char
TSTRTNM	Liste des anciennes zones composant TSTRTNM	50	Char
TBLDGNB	Liste des anciennes zones composant TBLDGNB	50	Char
TBLDGNM	Liste des anciennes zones composant TBLDGNM	50	Char
TFLR	Liste des anciennes zones composant TFLR	50	Char

Zones	Libellé	Long	Type
TPSTBX	Liste des anciennes zones composant TPSTBX	50	Char
TROOM	Liste des anciennes zones composant TROOM	50	Char
TPSTCD	Code postal du tiers, ou société ou établissement	50	Char
TTWNNM	Ville du tiers, société ou établissement	50	Char
TTWNLCTNNM	Liste des anciennes zones composant TTNWLCTNNM	50	Char
TDSTRCTNM	Liste des anciennes zones composant TDSTRCTNM	50	Char
TCTRYSUBDVSN	Liste des anciennes zones composant TCTRYSUBDVSN	50	Char
TNUMVOIEDANS	Libellé de l'ancienne zone où rechercher le numéro de voie	15	Char
CMATRICEDEFKOUR	<p>Matrice par défaut société courante (usage interne pour import de données). Les valeurs possibles sont 0 ou 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 = si la matrice est déclarée « Matrice par défaut société », cette zone est forcée à 1, et la zone TSTE est renseignée par la société courante. Une seule « matrice par défaut société » peut être créée sur la société courante dans FPADMATRICE <p>Sinon, cette zone est forcée à 0.</p>	1	Char
CMATRICEDEFENV	<p>Matrice par défaut environnement (usage interne pour import de données)</p> <p>Les valeurs possibles sont 0 ou 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : si la matrice est déclarée « Matrice par défaut environnement », cette zone est forcée à 1, et la zone TSTE est à NULL. Une seule « matrice par défaut environnement » peut être créée dans FPADMATRICE. <p>Sinon, cette zone est forcée à 0.</p>	1	Char

Chapitre 3 Exemple Adresse structurée sur une Société

Ancienne Adresse de la Société S001

La société S001 « VALMONT INTERNATIONAL » dispose de l'adresse postale suivante dans FPTIERS. L'objectif est de créer l'adresse structurée de la société S001 dans **FPADRSTRUCT** à partir de la matrice **SIEGE** (Matrice par défaut Société).

VALMONT International
22 bis du parc floral
Zone industrielle de Ballestrier
BP 40122
33506 LIBOURNE CEDEX
France

Paramétrage des coordonnées de la Société S001 dans FPSOCIETE

Zones	Valeur
TSTE	S001
TLIBCSCTE	VALMONT international
TADRESSE1	22 bis du parc floral
TADRESSE2	Zone industrielle de Ballestrier
TADRESSE3	BP 40122
TPOSTAL	33506
TVILLE	LIBOURNE CEDEX

Zones	Valeur
TPAYS	FR

Utilisation de la matrice « SIEGE » pour créer l'adresse structurée de la société S001. Le paramétrage de la matrice SIEGE déclarée « Matrice par défaut société » sur la société S001 permet de paramétrer les balises de l'adresse structurée. La matrice se présente comme suit :

Zones	Libellé
TMATRICE	Code matrice : SIEGE Zone obligatoire – Le code Matrice doit être créé en Majuscule.
TSTE	Code société : S001(Exemple) – Zone renseignée par la société courante S001, la matrice SIEGE étant déclarée « Matrice par défaut société ». Sinon NULL pour les autres types de matrices y compris les « Matrices par défaut environnement ».
TCTRY	Code pays ISO – Zone non exploitée actuellement car les matrices d'adresses structurées ne sont pas gérées par code pays ISO.
TDEPT	
TSUBDEPT	
TSTRTNM	Balise alimentée par TADRESSE1 (Ancienne Adresse 1)
TBLDGNB	
TBLDGNM	
TFLR	Balise alimentée par TADRESSE2 (Ancienne Adresse 2)
TPSTBX	Balise alimentée par TADRESSE3 (Ancienne Adresse 3) sur 16 caractères maximum
TROOM	
TTWNLCTNNM	
TDSTRCTNM	

Zones	Libellé
TCTRYSUBDVSN	
TNUMVOIEDANS	
CMATRICEDEFKOUR	<p>Matrice par défaut société = 1 (Matrice SIEGE étant déclarée Matrice par défaut société).</p> <p>Les valeurs possibles sont 0 ou 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 = si la matrice est déclarée « Matrice par défaut société », cette zone est forcée à 1, et la zone TSTE (Société) est renseignée par la société courante dans FPADRMATRICE. Une seule « matrice par défaut société » peut être créée sur la société courante dans FPADRMATRICE - Sinon, cette zone est forcée à 0.
CMATRICEDEFENV	<p>Matrice par défaut environnement = 0</p> <p>Les valeurs possibles sont 0 ou 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : si la matrice est déclarée « Matrice par défaut environnement », cette zone est forcée à 1, et la zone TSTE (Société) est à NULL. Une seule « matrice par défaut environnement » peut être créée dans FPADRMATRICE. - Sinon, cette zone est forcée à 0.

Impact Adresse Structurée de la société S001 dans FPADRSTRUCT

L'adresse structurée de la société est alimentée dans la table FPADRSTRUCT, avec le type d'enregistrement = « S ».

Zones	Valeur
TSTE	S001
CTYPEENREG	S

Zones	Valeur
TOCCUR	00
CTYPTIERS	
TTIERS	
TETAB	
TCTRY	FR
TDEPT	
TSUBDEPT	
TSTRTNM	22 bis du parc floral
TBLDGNB	
TBLDGNM	
TFLR	Zone industrielle de Ballestrier
TPSTBX	BP 40122
TROOM	
TPSTCD	33506
TTWNNM	LIBOURNE CEDEX
TTWNLCTNNM	
TDSTRCTNM	
TCTRYSUBDVSN	

Paramétrage
de la matrice :

PFPADRMATRICE

Zones	Libellé (est constitué de)
TMATRICE	Nom de la matrice : Zone obligatoire – Le code Matrice doit être créé en Majuscule.
TSTE	Code société : S001(Exemple) – Zone renseignée par la société courante si la matrice est déclarée « Matrice par défaut société ». Sinon NULL pour les autres types de matrices y compris les « Matrices par défaut environnement ».
TCTRY	TPAYISO - Code pays ISO (non géré actuellement car les matrices ne sont pas associées à un code pays ISO)
TDEPT	
TSUBDEPT	
TSTRTNM	TADRESSE1 - Zone Adresse 1
TBLDGNB	
TBLDGNM	
TFLR	TADRESSE2 - Zone Adresse 2
TPSTBX	TADRESSE3 - Zone Adresse 3
TROOM	
TTWNLCTNNM	
TDSTRCTNM	
TCTRYSUBDVSN	
TNUMVOIEDANS	
CMATRICEDEFCOUR	Matrice par défaut société. Les valeurs possibles sont 0 ou 1. <ul style="list-style-type: none"> - 1 = si la matrice est déclarée « Matrice par défaut société », cette zone est forcée à 1, et la zone TSTE est renseignée par la société courante. Une seule « matrice par défaut société » peut être créée sur la société courante dans FPADRMATRICE

Zones	Libellé (est constitué de)
	<ul style="list-style-type: none">- Sinon, cette zone est forcée à 0.
CMATRICEDEFENV	<p>Matrice par défaut environnement. Les valeurs possibles sont 0 ou 1.</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 : si la matrice est déclarée « Matrice par défaut environnement », cette zone est forcée à 1, et la zone TSTE est à NULL. Une seule « matrice par défaut environnement » peut être créée dans FPADMATRICE.- Sinon, cette zone est forcée à 0.

Chapitre 4 Maintenance des tables de références

Codes pays

Menu « Paramétrer / Paramètres généraux / Pays »

La table des pays doit être contrôlée afin de vérifier qu'un code pays ISO est bien associé à chaque pays.

Code	Libellé long	Libellé court	Pays ISO	Union européenne
AO	ANGOLA	ANGOLA	AO	0
CH	SUISSE	SUISSE	CH	0
CN	CHINE	CHINE	CN	0
DE	ALLEMAGNE	ALLEMAGNE	DE	1
DK	DANEMARK	DANEMARK	DK	0
ES	ESPAGNE	ESPAGNE	ES	1
FR	FRANCE	FRANCE	FR	0
FRA	TEST FBO FRA	TEST FBO FRA	FR	0
GB	ROYAUME UNI	ROYAUME UNI	GB	0
IT	ITALIE	ITALIE	IT	1
PT	PORTUGAL	PORTUGAL	PT	1
US	USA	USA	US	0
XK	KOSOVO	KOSOVO	XK	0

Pays Gestion

Société: MOD1
Code: DE
Pays ISO: DE (ALLEMAGNE)
Libellé long: ALLEMAGNE
Libellé court: ALLEMAGNE
 Union européenne

Banque détail

Menu Paramétrer / Banques / banque détail

Dans le contrat bilatéral de la banque de la société (Onglet « Comptabilisation des règlements »), la zone « Adresse structurée obligatoire » permet de déclarer si le paramétrage des adresses structurées devient obligatoire sur la société émettrice (donneur d'ordre) et sur les tiers qui font l'objet d'un règlement automatique par « **Virements internationaux SEPA** ».

Cette zone « Adresse structurée obligatoire » est accessible uniquement sur les enregistrements de la banque détail dont la caractéristique est « 7 = Virements SEPA et CCT (xml) » dans la banque détail.

- Si cette zone est cochée, la constitution des règlements automatiques permet de contrôler l'existence des « adresses structurées » dans FPADRSTRUCT sur la société, et sur les tiers fournisseurs (hors zone SEPA) réglés par « **virements internationaux SEPA** ».

La transmission bancaire des « Virements internationaux SEPA » alimente les « adresses structurées » dans les balises de l'adresse postale de la société et dans l'adresse postale des tiers (hors zone SEPA) dans le fichier xml des « **Virements internationaux SEPA** ».

- Si cette zone n'est pas cochée, la transmission bancaire des « **Virements internationaux SEPA** » alimente l'adresse non structurée sur la société émettrice, et l'adresse non structurée des tiers bénéficiaires (hors zone SEPA) dans le fichier xml des « **Virements internationaux SEPA** »

The screenshot shows the 'Banque détail' configuration window for BNP Banque Nationale de Paris. The window is divided into a table on the left and a configuration panel on the right.

Type de	Cara	Libellé	Devise	Fournisseur
1	AD	Toutes	EUR	0
2	AE	Toutes	---	0
3	R1	Toutes	EUR	0
4	R2	Toutes	EUR	0
5	RC	Toutes	EUR	0
6	RC	Toutes	USD	0
7	RG	1 BOR	EUR	0
8	RG	3 Chèque	EUR	0
9	RG	4 Virement	---	0
10	RG	Virement	EUR	0
11	RG	Virement	USD	0
12	AE	6 VCOM	---	0
13	RG	VCOM	EUR	0
14	RG	7 Virements SEPA	---	0
15	RG	Virements SEPA	USD	0
16	PS	8 Prélèvement SEP	---	0
17	PS	Prélèvement SEP	EUR	0

The configuration panel on the right shows the following settings:

- Devise: USD (DOLLAR)
- Journal: 505 (BNP: SEPA)
- Type de pièce: SEP (VIR PRLV SEPA)
- N° Compte CG: 512500 (BNP MOD1)
- Auxiliaire: (empty)
- Tiers: (empty)
- CG effets par mois:
- Fournisseurs IMMOS:
- Ligne Tiers - Comptabilisation détaillée:
- Ligne Trésor - Type de comptabilisation: (empty)
- Ligne Trésor - Règlement global:
- Code flux: SEP (SEPA EMIS)
- Alimentation de la balise CategoryPurpose:
- Adresse structurée obligatoire:

Format Adresses Structurées par code pays ISO

Menu « Options / Adresses structurées / Format des adresses structurées par pays »

Cette table permet de définir **les masques de liaison entre les anciennes adresses et les nouvelles zones des adresses structurées pour chaque pays ISO**. Le format de saisie des adresses structurées du pays ISO « FR » est livré par défaut en standard.

Chaque balise du format doit être affectée d'un libellé, puis déclarée « Obligatoire, facultative ou Interdite ».

En fonction du code pays ISO (associé au code pays) de la société, de l'établissement, ou du tiers, le libellé de chaque balise est affiché lors de la saisie de leur adresse structurée respective.

Le contrôle des balises est effectué au moment de la saisie des adresses structurées sur les tiers, les sociétés ou les établissements, via les matrices.

La maintenance des formats des adresses structurées par code pays ISO se présente en deux onglets :

- Onglet « Balises »
- Onglet « Valeurs de recherches »

Onglet « Balises » :

Pour chaque pays ISO, cet onglet permet de définir le libellé de chaque balise, et son type de contrôle (Obligatoire, facultatif ou interdit).

Pays : Zone obligatoire. La valeur doit exister dans la table des pays ISO FPPAYSISO.

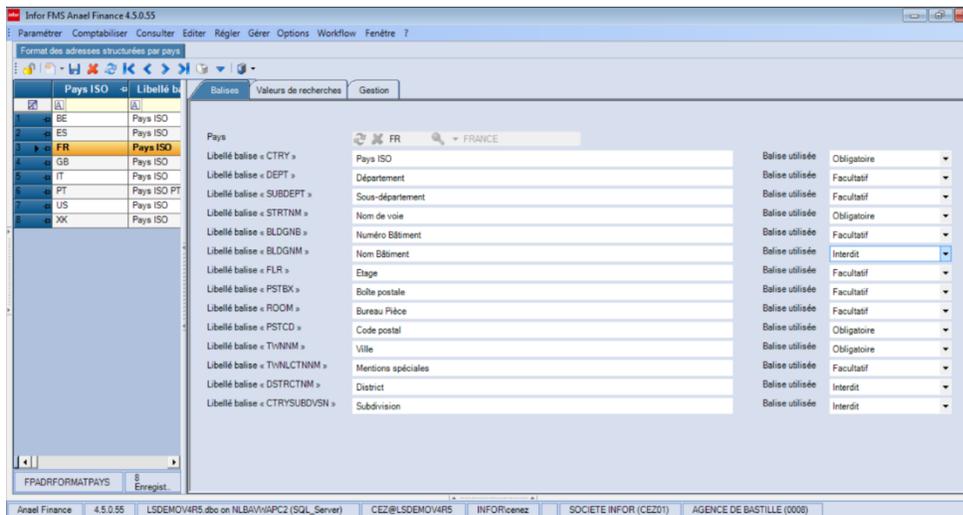
- | | |
|---|------------------------------------|
| ○ Libellé balise « CTRY » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « DEPT » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « SUBDEPT » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « STRTNM » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « BLDGNB » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « BLDGNM » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « FLR » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « PSTBX » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « ROOM » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « PSTCD » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « TWNNM » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « TWNLCTNNM » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |
| ○ Libellé balise « DSTRCTNM » : A saisir | Balise utilisée : O / F / Interdit |

- Libellé balise « CTRYSUBDVSN » : A saisir Balise utilisée : O / F / Interdit

Remarques :

- **La balise STRTNM (Street Name)** concerne le « Nom de Rue » : En France , la balise STRTNM peut être alimentée par le Numéro et nom de voie.

L'onglet « Balises » se présente comme suit pour le code pays ISO « FR ». Ces informations sont livrées par défaut en standard :



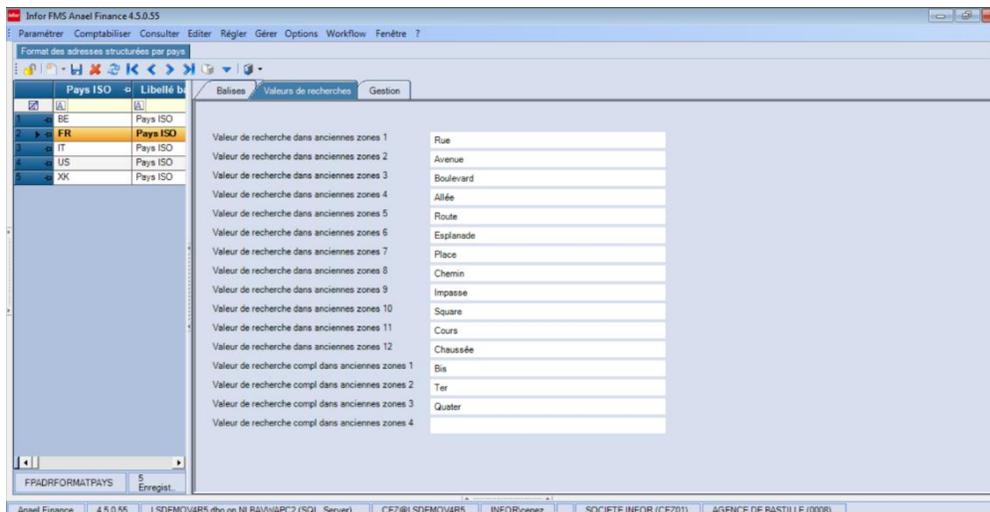
Onglet « Valeurs de recherches » :

Cet onglet permet de définir les arguments de recherche exploitées dans le traitement de « Génération des adresses structurées » :

- Valeur de recherche dans anciennes zones 1 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 2 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 3 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 4 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 5 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 6 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 7 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 8 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 9 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 10 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 11 : A saisir
- Valeur de recherche dans anciennes zones 12 : A saisir

- Valeur de recherche compl dans anciennes zones 1 : A saisir
- Valeur de recherche compl dans anciennes zones 2 : A saisir
- Valeur de recherche compl dans anciennes zones 3 : A saisir
- Valeur de recherche compl dans anciennes zones 4 : A saisir

L'onglet « Valeurs de recherches » se présente comme suit pour chaque Pays ISO. Les zones peuvent être renseignées ou non. Les différentes zones sont toutes facultatives.



Remarques :

- **Les zones « Valeurs de recherche 1 à 12 »** sont exploitée dans la « Génération automatique des adresses structurées ».
- **Les zones « Valeurs de recherche complémentaire 1 à 4 »** sont exploitée dans la recherche du numéro de voie si la zone « Numéro de voie dans : xxxx » est renseignée sur le format des adresses structurées par code pays ISO.

Sociétés

Menu Paramétrer / Sociétés

L'adresse structurée de la société s'affiche comme suit dans l'onglet « Coordonnées » :

The screenshot shows the 'Sociétés' window in Infor FMS Anael Finance 4.5.0.55. The left pane lists companies with codes CEZ01 through CEZ99. The main area displays the details for company 'CEZ01'. The 'Adresse structurée' checkbox is checked, and the structured address fields are populated with the following information:

Field	Value
Département	
Sous-département	
Nom de voie	3 Bis RUE JOSEPH MONIER
Numéro Bâtiment	
Nom Bâtiment	
Etage	TOUR CRISTALLIA
Boîte postale	AILE RUBIS
Bureau Pièce	
Mentions spéciales	
District	
Subdivision	
Matrice	SIEGE

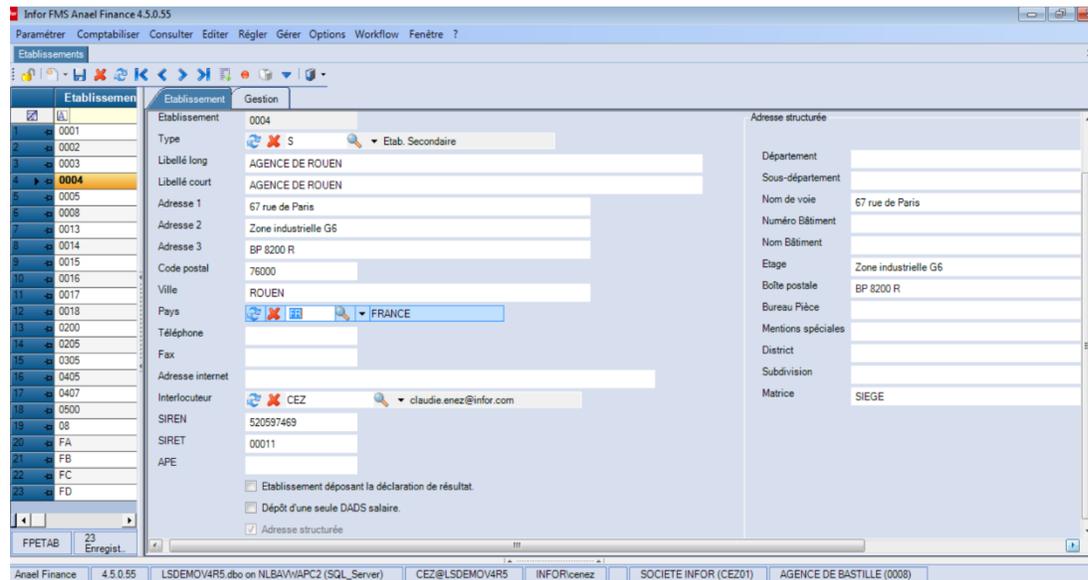
Si le top « Adresse structurée » (après la zone « Identifiant Créancier SEPA ») est coché, celui-ci indique qu'une adresse structurée existe bien sur la société dans la table des « Adresses structurées » FPADRSTRUCT (Type S). La matrice peut être à blanc ou renseignée sur l'enregistrement.

Le top « Adresse structuré » est protégé.

Etablissements

Menu Paramétrer / Etablissements

L'adresse structurée de l'établissement s'affiche comme suit dans l'onglet « Etablissement » :



Si le top « Adresse structurée » (après la zone « Dépôt d'une seule DAS2 salaire ») est coché, celui-ci indique qu'une adresse structurée existe sur l'établissement dans la table des « Adresses structurées » FPADRSTRUCT (Type E). La matrice peut être à blanc ou renseignée sur l'enregistrement.

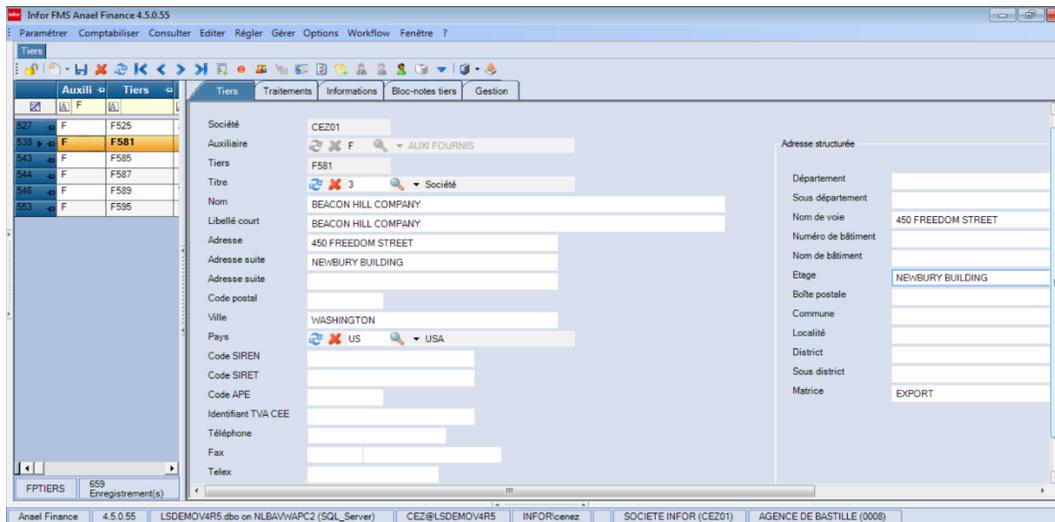
Le top « Adresse structuré » est protégé.

Tiers

Menu Paramétrer / Références Auxiliaires / Tiers

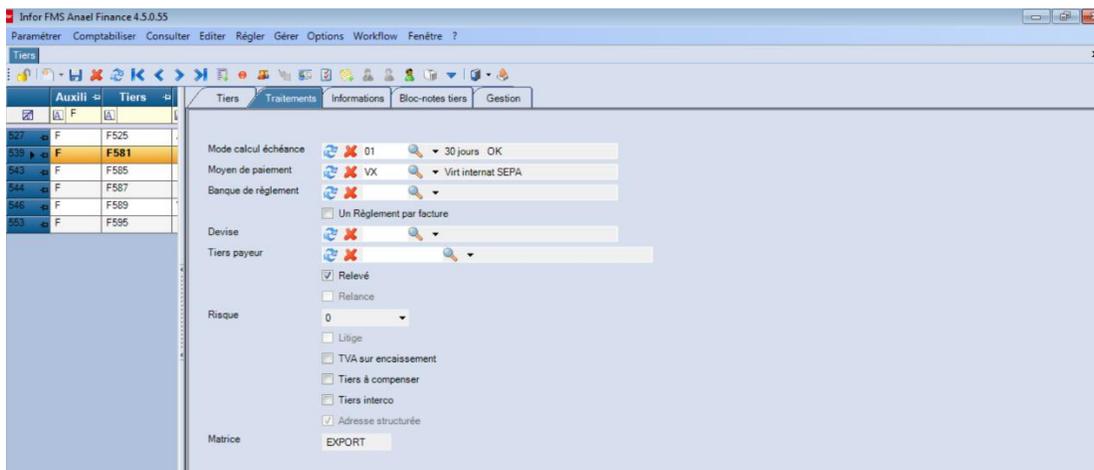
Onglet « Tiers »

L'adresse structurée du tiers s'affiche comme suit dans l'onglet « Tiers » :



Onglet « Traitements » :

Les deux zones « Adresse structurée » et « Matrice » permettent d'identifier si une adresse structurée, et une matrice éventuellement existent sur le tiers dans la table des « Adresses structurées » FPADRSTRUCT (Type T). Si la zone « Adresse structurée » est cochée, ceci indique qu'une adresse structurée existe bien sur le tiers dans FPADRSTRUCT. La matrice peut être à blanc ou renseignée. Ces deux zones sont protégées.



Chapitre 5 Saisie des adresses structurées sur sociétés, établissements et tiers

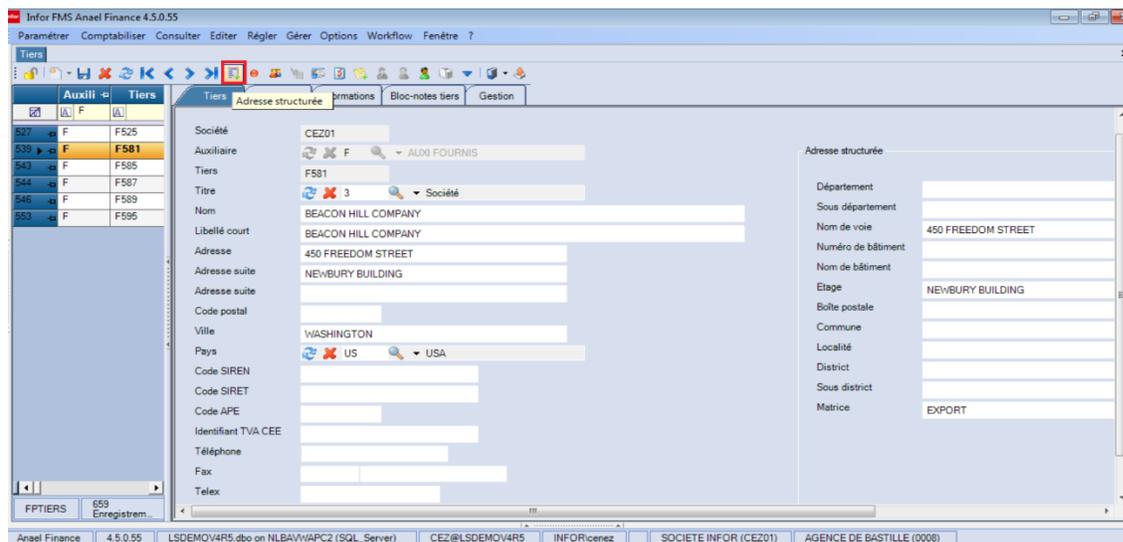
Principes de la saisie des adresses structurées

La saisie des adresses structurées concerne les sociétés (FPSOCIETE), les établissements (FPETAB) , ainsi que les tiers (FPTIERS) qui font l'objet de virements internationaux SEPA.

L'adresse structurée peut être saisie sur une société, un établissement ou un tiers si les conditions suivantes sont respectées :

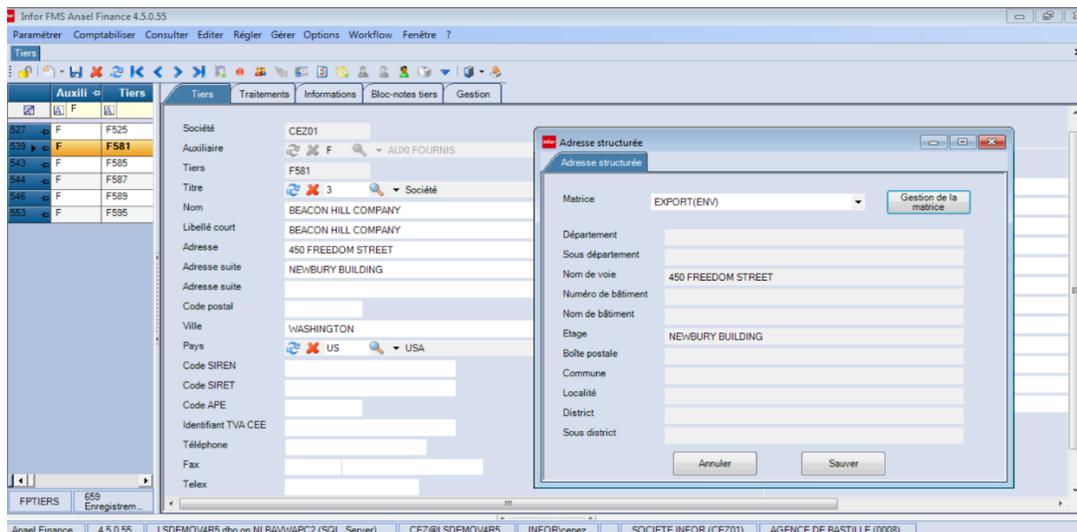
- L'enregistrement société, établissement ou tiers doit déjà exister dans la base de données.
- Il doit être affecté d'un code pays (en provenance de la table FPPAYS).
- Le code pays doit être lui-même associé à un code pays ISO (en provenance de FIPAYSISO).
- Le format des adresses structurées doit être paramétré sur le pays ISO associé au pays de l'enregistrement.

Il faut se positionner en « **Modification** » de l'enregistrement pour accéder à la maintenance de l'adresse structurée sur la société, l'établissement ou le tiers (**Phase de création, modification et suppression de la matrice et de l'adresse structurée**).

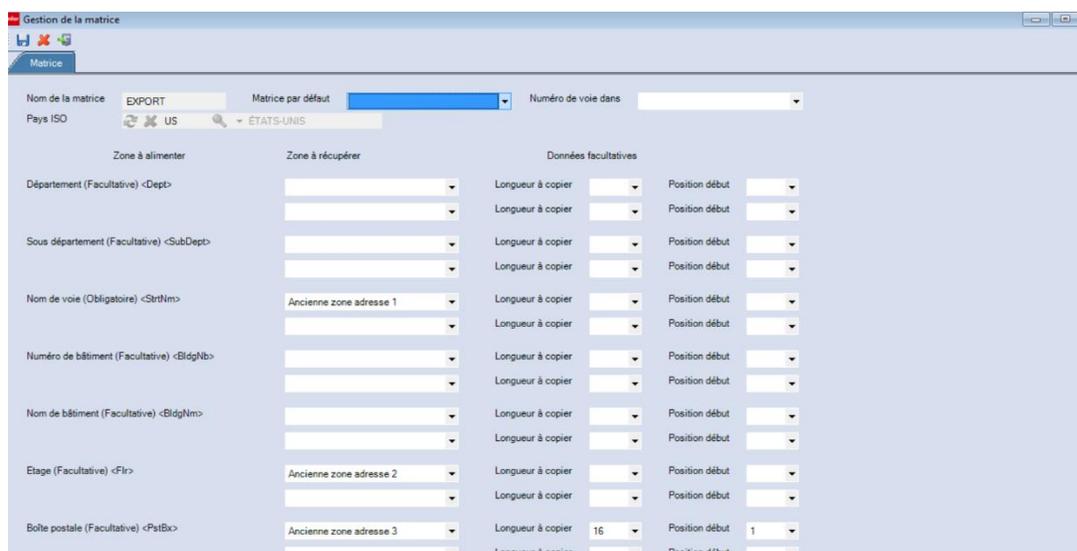


En cliquant sur le bouton « Adresse structurée », le traitement recherche le pays du tiers (ou Société ou Etablissement), puis le code pays ISO qui lui est associé.

- Si le format « Adresse structurée » existe sur ce pays ISO dans la table **FPADRFORMATPAYS**, alors le traitement permet de saisir une adresse structurée sur l'enregistrement sélectionné. Cet écran permet de :
 - Sélectionner une matrice existante (via la liste déroulante)
 - Ou de créer / modifier / supprimer une nouvelle matrice de saisie via le bouton « Gestion de la matrice ».



Le bouton « Gestion des matrices » se présente comme suit.



La saisie de la matrice est directement subordonnée au « format des adresses structurées » associé au code pays ISO de l'enregistrement sélectionné.

Le libellé de chaque balise (indiqué sur la gauche de l'écran) provient du format des adresses structurées » associé au code pays ISO.

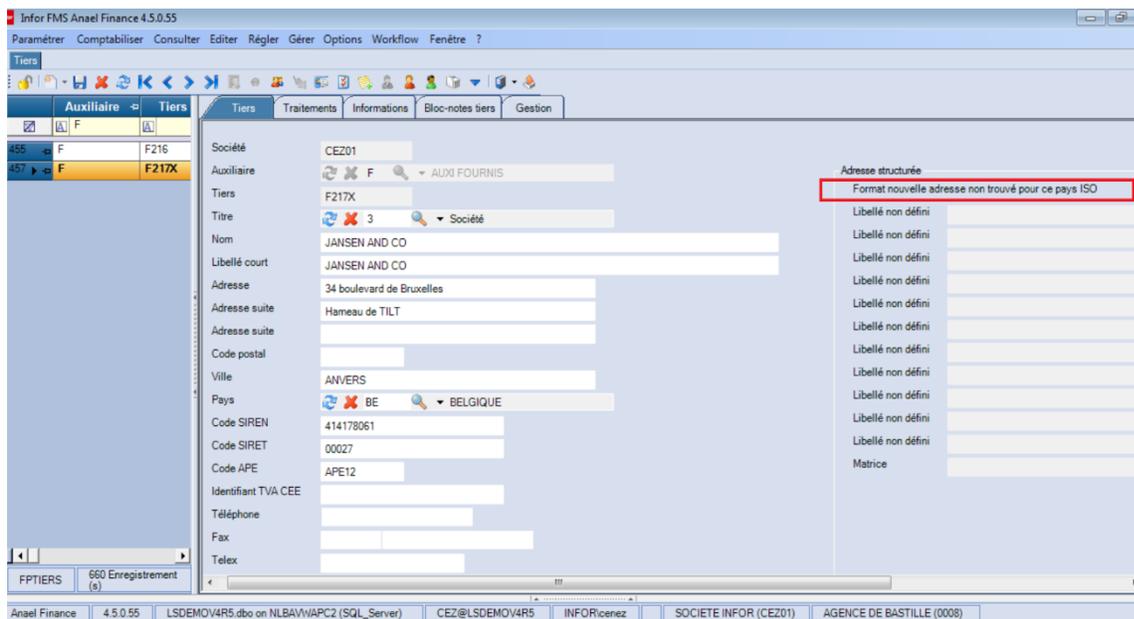
Les balises déclarées interdites dans le format du code pays ISO apparaissent grisées et non renseignées en maintenance des matrices.

Les balises obligatoires ou facultatives dans la matrice sont accessibles pour y affecter les anciennes adresses 1, 2 ou 3, et découper si besoin la longueur et la position de l'adresse.

Une balise peut être composée de deux « anciennes adresses » au maximum, en effectuant un découpage de la zone dans ce cas.

- **Si le format « Adresse structurée » n'existe pas sur ce pays ISO dans la table FPADRFORMATPAYS, alors le traitement rend impossible la maintenance d'une adresse structurée sur le tiers (ou Société ou Etablissement).**

L'écran affiche un message bloquant dans ce cas : « **Format nouvelle adresse non trouvé pour ce pays ISO** » :



Si le format de la nouvelle adresse n'est pas trouvé sur le code pays ISO, les différentes balises de l'adresse structurée deviennent inaccessibles quand l'enregistrement est en « **Modification** ».

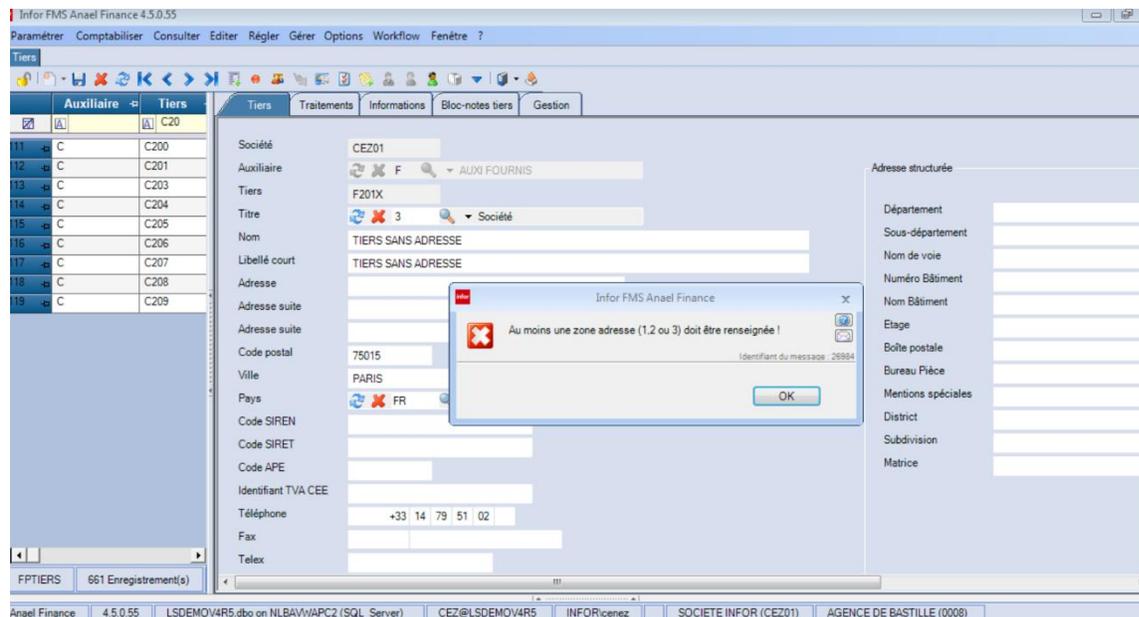
Rappelons que le code postal, la ville et le pays sont modifiables uniquement sur les adresses d'origine des sociétés, des tiers ou des établissements.

Bouton « Adresse structurée »

Le bouton « Adresse structurée » est accessible en modification d'une société, d'un établissement, ou d'un tiers si les conditions suivantes sont respectées :

- L'enregistrement société, établissement ou tiers doit déjà exister dans la base de données.
- Il doit être affecté d'un code pays (en provenance de la table FPPAYS).
- Le code pays doit être lui-même associé à un code pays ISO (en provenance de FIPAYSIPO).

Si les 3 zones « Adresse » ne sont pas renseignées sur l'enregistrement, un message bloquant s'affiche : « Au moins une zone Adresse (1,2 ou 3) doit être renseignée.



Maintenance des matrices :

La table FPADRMATRICE permet de paramétrer **les matrices de liaison des anciennes zones adresses vers les adresses structurées.**

Ces matrices d'adresses structurées permettent de générer les nouvelles adresses structurées sur les sociétés, les établissements et les tiers dans la table FPADRSTRUCT en fonction des zones « Adresse d'origine », de la longueur à copier, et du « début de la zone » défini dans la matrice.

Il est possible de paramétrer plusieurs types de matrices :

- **Une matrice de type « Matrice par défaut Société »** pour chaque société. Une seule matrice de type « Matrice par défaut Société » peut être déclarée pour chaque société dans la table FPADMATRICE. Sinon un message bloquant s'affiche : « Une matrice par défaut pour la société a déjà été définie ». Le code de la société courante est alors associé à cette matrice, et le top « CMATRICEDEFKOUR » est alors = 1 dans **FPADMATRICE**.
- **Une matrice de type « Matrice par défaut Environnement »**. Une seule matrice « Matrice par défaut Environnement » peut être déclarée dans la table FPADMATRICE. Sinon un message bloquant s'affiche : « Une matrice par défaut pour l'environnement a déjà été définie ». Le top « CMATRICEDEFENV » est alors = 1, et code société = NULL dans **FPADMATRICE**.
- **Des matrices valables pour toutes les sociétés du domaine.** Elles peuvent être exploitées par toutes les sociétés de l'environnement.

Les matrices d'adresses structurées peuvent être exploitées dans les traitements suivants :

- o **Maintenance des sociétés, des établissements ou des tiers :**
création/modification/suppression manuelle des adresses structurées sur chaque enregistrement.
- o **La génération automatique des adresses structurées** sur les sociétés, les établissements, et les tiers sous certaines conditions. Ce traitement permet d'alimenter les adresses structurées sur un ensemble d'enregistrements selon des critères de sélection.

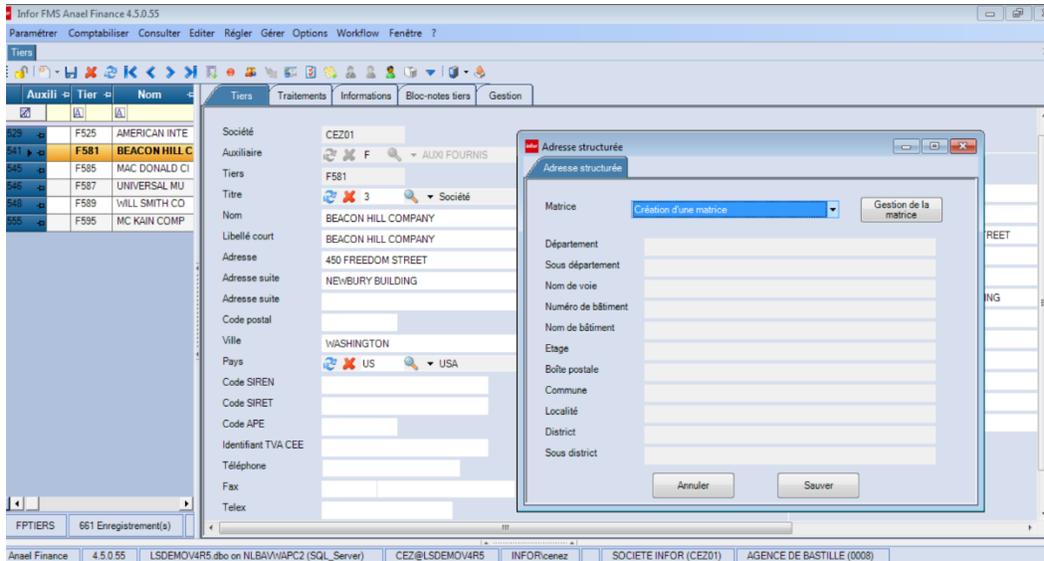
Si le « format des adresses structurées associé au pays ISO » de la société, établissement ou du tiers existe, alors le bouton « Adresse structuré » permet de :

- D'accéder à la gestion des matrices (création / modification / suppression de matrices)
- Sélectionner une matrice de saisie (via la liste déroulante), ou
- Visualiser la présentation de la nouvelle adresse structurée de l'enregistrement.
- D'enregistrer la nouvelle adresse structurée de l'enregistrement.

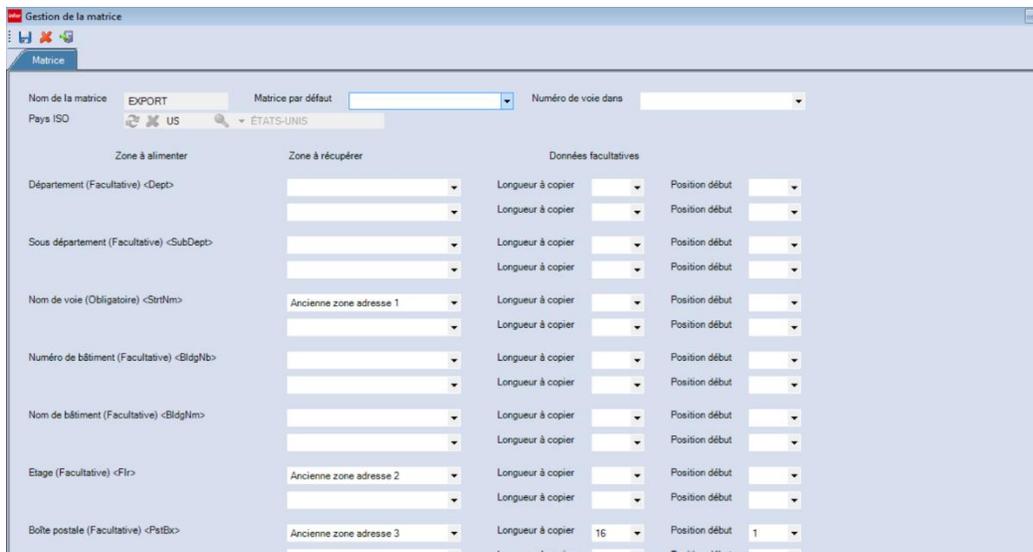
Création d'une matrice

Dès que le bouton « Adresse structurée » est sélectionné, l'écran suivant s'affiche. Deux situations se présentent :

- Création d'une nouvelle matrice de saisie, via le bouton « Gestion de la matrice ».
- Ou sélection d'une matrice existante via la liste déroulante (dans la zone Matrice).



Pour créer une nouvelle matrice, cliquer sur le bouton « Gestion de la matrice ». Cet écran permet de choisir la composition des nouvelles balises dans la matrice à partir des anciennes adresses.



La suite des balises se présente comme suit :

Nom de la matrice : Cette zone est obligatoire. Le code peut être composé de 10 caractères alphanumériques au maximum. Si ce code matrice existe déjà, un message bloquant s'affiche : « Cette matrice existe déjà ».

Code pays ISO : cette valeur est affichée à titre informatif. Elle provient du code pays ISO associé au pays de l'enregistrement sélectionné. Mais aucune matrice n'est associée à un code pays ISO dans FPADRMATRICE.

Matrice par défaut : Les 3 valeurs possibles sont les suivantes :

- Blanc : la matrice est valable pour toutes les sociétés du domaine.
- Matrice par défaut société : seule « une matrice par défaut société » peut être créée sur la société courante. Sinon un message bloquant s'affiche : « Une matrice par défaut pour la société a déjà été définie ». Dans ce cas, la société courante est associée à la matrice dans FPADRMATRICE. Le top « MATRICEDEF COUR » est alors = 1 dans FPADRMATRICE.
- Matrice par défaut environnement : seule « une matrice par défaut environnement » peut être créée sur l'environnement. Sinon un message bloquant s'affiche : « Une matrice par défaut pour l'environnement a déjà été définie ». Dans ce cas, aucune société n'est associée à la matrice dans FPADRMATRICE. Le top « MATRICEDEF ENV » est alors = 1 dans FPADRMATRICE.

Numéro de voie dans : Zone facultative. Si une ancienne adresse est renseignée dans « Numéro de voie dans » :

- o La sélection de la zone « Numéro de bâtiment » « BldgNb » devient interdite dans les zones à alimenter car il sera recherché automatiquement par le programme.

- La zone « Numéro de bâtiment » est grisée et non renseignée dans ce cas

Libellé des balises : le libellé de chaque balise provient du « format des adresses structurées par pays ISO ».

Paramétrage des « anciennes adresses » dans les balises : Il faut associer les anciennes adresses 1, 2 ou 3 aux différentes balises devant être renseignées dans la matrice.

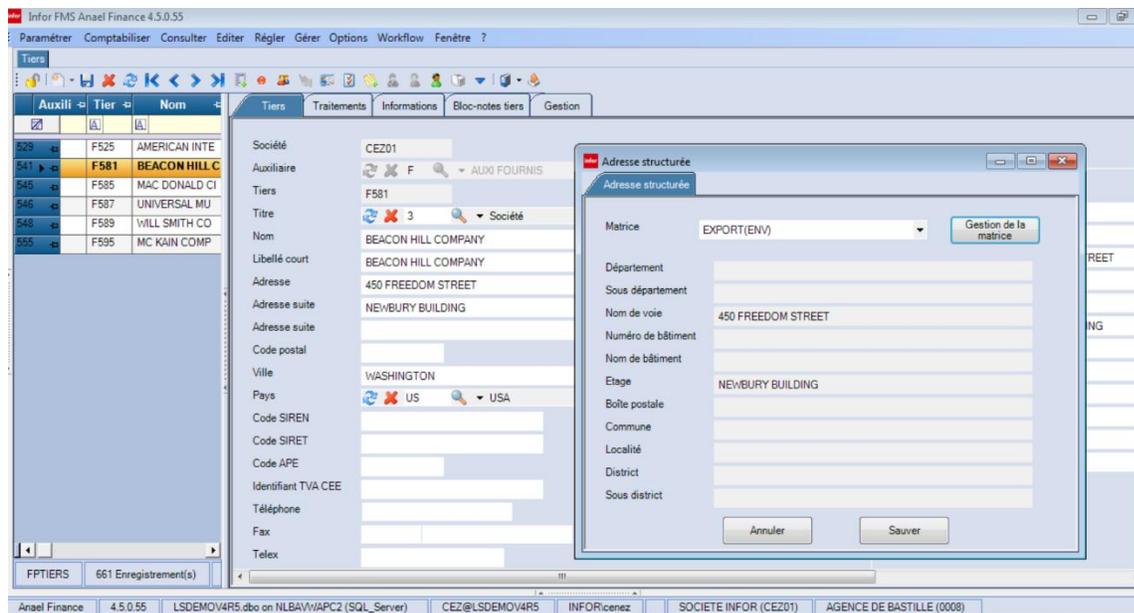
Une balise peut être composée de une ou deux « anciennes adresses » maximum. Il est possible de découper l'adresse en définissant la longueur à copier, et la position de début dans l'adresse.

Une même « ancienne adresse » ne peut pas être définie dans plusieurs balises différentes au sein de la matrice. Les paramètres ne doivent pas se chevaucher au niveau de la longueur à copier et les positions début.

Les balises grisées et non renseignées dans la matrice sont directement liées aux « zones interdites » dans le paramétrage du « format des adresses structurées par code pays ISO ». La mention « Interdit » est affichée dans le libellé de la balise.

La matrice doit être composée d'au moins une adresse 1, ou 2 ou 3 dans les balises. Sinon, ce message bloquant s'affiche : « Aucune ancienne zone adresse (Adresse 1, 2 ou 3) n'est présente dans les balises ».

Dès la validation de la matrice par le bouton « Enregistrer », le traitement permet la visualisation de l'adresse structurée de l'enregistrement (société, établissement ou tiers).



Si l'affichage de l'adresse structurée du compte est conforme à celle attendue, elle peut être validée sur le compte. Le traitement déclenche la mise à jour des tables suivantes :

- La nouvelle matrice est enregistrée dans la table des matrices **FPADRMATRICE**

- L'adresse structurée est enregistrée sur le compte (Société, Etablissement ou Tiers) dans la table **FPADRSTRUCT**.
 - o Si le compte est une société, l'adresse structurée est identifiée par le type « S ».
 - o Si le compte est un établissement, l'adresse structurée est identifiée par le type « E ».
 - o Si le compte est un tiers, l'adresse structurée est identifiée par le type « T ».
- Si le compte est une société, le traitement met à jour les zones suivantes dans la table des sociétés (FPSOCIETE) :
 - Marquage du Top « Adresse structuré » = 1 (Top CADRSTRUCT) pour indiquer la présence de l'adresse structurée de la société dans FPADRSTRUCT
 - Matrice : renseignée par la matrice utilisée pour générer l'adresse structurée.
- Si le compte est un établissement, le traitement met à jour les zones suivantes dans la table des établissements (FPETAB) :
 - Marquage du Top « Adresse structuré » = 1 (Top CADRSTRUCT) pour indiquer la présence de l'adresse structurée de l'établissement dans FPADRSTRUCT.
 - Matrice : renseignée par la matrice utilisée pour générer l'adresse structurée.
- Si le compte est un tiers, le traitement met à jour les zones suivantes dans la table des tiers (FPTIERS) :
 - Marquage du Top « Adresse structuré » = 1 (Top CADRSTRUCT) pour indiquer la présence de l'adresse structurée du tiers dans FPADRSTRUCT.
 - Matrice : renseignée par la matrice utilisée pour générer l'adresse structurée.

Modification du paramétrage d'une matrice

Pour modifier le paramétrage d'une matrice existante, se positionner en « Modification » sur un enregistrement tiers par exemple. Cliquer sur le bouton « Adresse structurée » puis sélectionner la matrice dans la liste déroulante. Cliquer sur « Gestion des matrices », et le traitement charge les différentes balises associées à la matrice, ainsi que le top « Matrice par défaut » si renseigné.

Modifier les « anciennes adresses » si besoin, puis valider par le bouton « Enregistrer ». Les nouvelles balises seront appliquées sur les futures adresses structurées.

Suppression d'une matrice

Si la suppression de la matrice est effectuée à partir de la table des Matrices :

Le traitement vérifie si elle est utilisée dans les tables « Sociétés, établissements ou Tiers » :

- Si non, la matrice peut être supprimée dans la table des matrices FPADRMATRICE
- Si oui, la matrice ne peut pas être supprimée. Le message bloquant s'affiche :
 - « Impossible de supprimer cette matrice car elle est utilisée dans la table des sociétés » ou
 - « Impossible de supprimer cette matrice car elle est utilisée dans la table des établissements » ou
 - « Impossible de supprimer cette matrice car elle est utilisée dans la table des tiers »

Si la suppression de la matrice est effectuée directement sur un enregistrement « société, établissement, ou tiers » via le bouton « Adresses structurées » ;

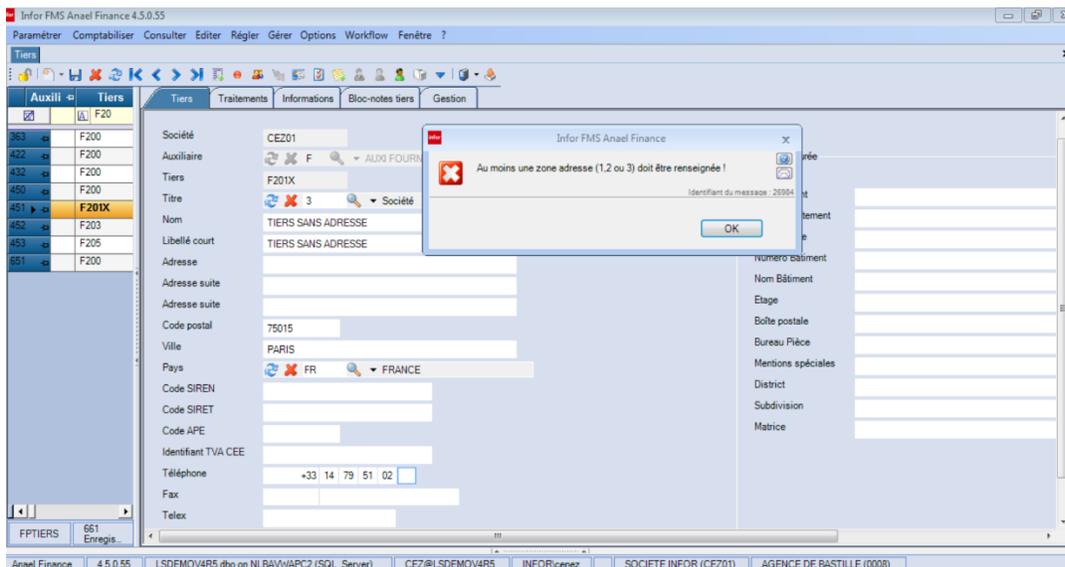
- La zone matrice est remise à blanc sur l'enregistrement (zone TMATRICEADR) dans la table des sociétés, ou des établissements ou des tiers selon le compte sélectionné.
- Ce principe est autorisé même si une adresse structurée existe sur le compte.

Modification d'un tiers

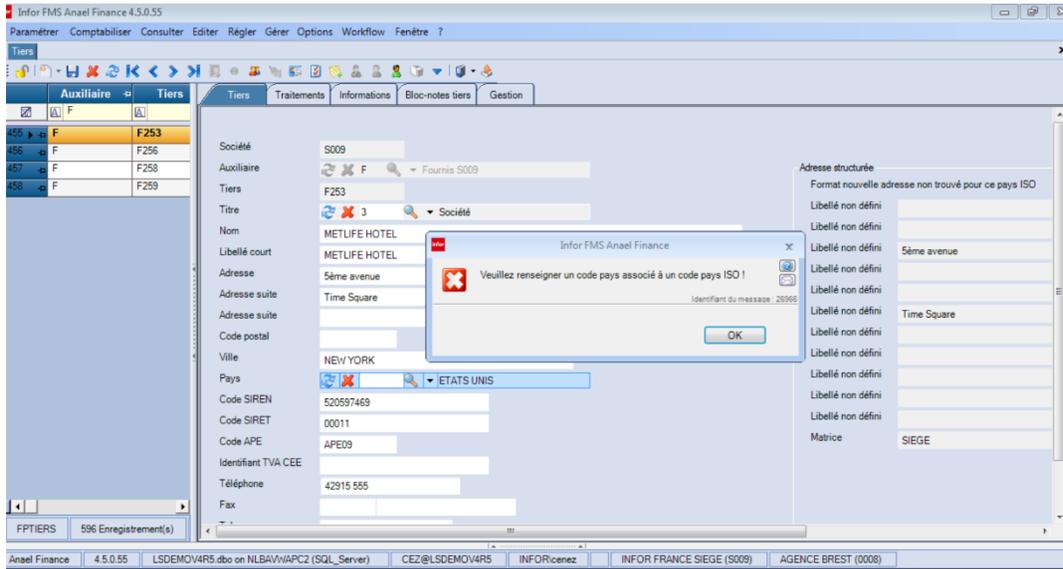
Si les zones adresses sont **modifiées sur le tiers dans FPTIERS, la maintenance des tiers** enregistre les modifications, puis active les contrôles suivants :

- Un contrôle de cohérence est activé entre les anciennes adresses et les nouvelles zones de l'adresse structurée :
 - Contrôle qu'au moins une des nouvelles zones de l'adresse structurée doit être alimentée sur le compte dans FPASDSTRUCT

- Vérification que les balises obligatoires dans le format Adresse Structurées du pays ISO (FPADRFORMATPAYS) sont toutes alimentées. Sinon un message bloquant s'affiche :
 - Exemple : « La balise NOM de voie est obligatoire ». « La balise Nom du bâtiment est obligatoire ». « La balise Numéro de bâtiment est obligatoire » etc....
- Vérification que les valeurs de l'ancienne adresse (TADRESSE1, TADRESSE2 et TADRESSE3) existent dans une des balises suivantes TDEPT/ TSUBDEPT/TSTRTNM/TBLDGNM/TFLR/TPSTBX/TROOM/TTWNNM/TTWNLCTN NM/TDSTRCTNM/TCTRYSUBDVSN/TBLDGNB
- Si la matrice est renseignée sur le compte, l'adresse structurée doit être réactualisée.
- Le pays ISO associé au pays du compte est obligatoire
- Enregistrement des zones adresses dans la table des tiers (FPTIERS) et dans la table des adresses structurées (FPADRSTRUCT).
- Mise à jour également des zones « Codes postal et ville » dans la table FPADRSTRUCT.



Si le code pays est remis à blanc par erreur sur l'enregistrement, un message d'anomalie s'affiche :



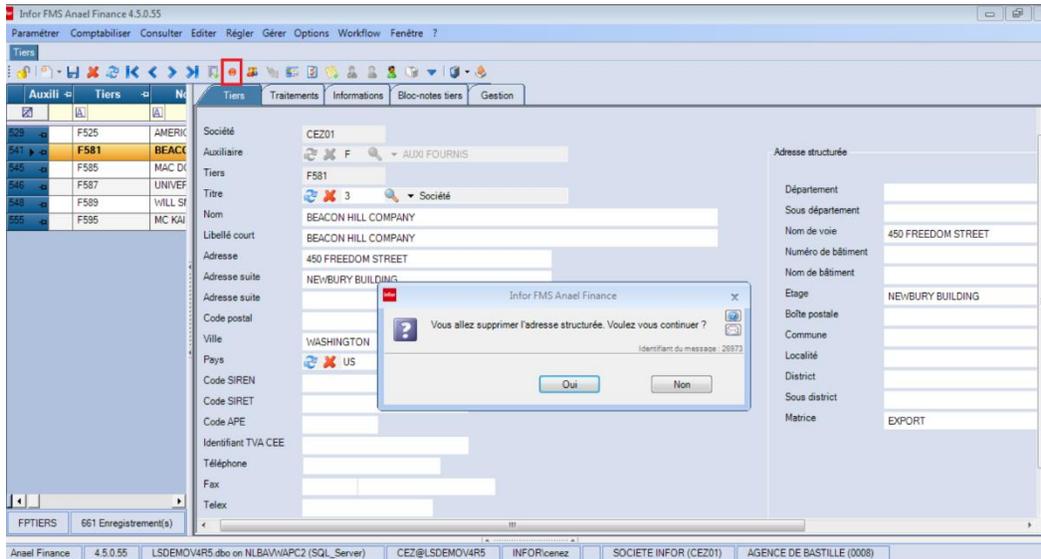
Suppression manuelle de l'adresse structurée

La suppression d'une adresse structurée sur un compte (société, établissement ou tiers) est possible dès lors que le compte est en « Modification ».

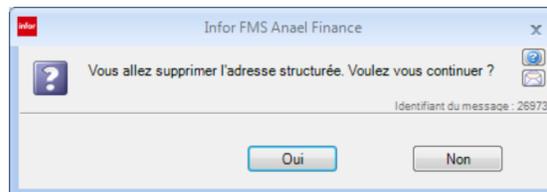
Le bouton « Supprimer l'adresse structurée » permet de supprimer l'adresse structurée sur le compte dans la table FPADRSTRUCT. Un message de confirmation est affiché : « Vous allez supprimer l'adresse structurée. Voulez-vous continuer O/N ? ».

- Si non, le traitement ne supprime pas l'adresse structurée sur l'enregistrement.
- Si oui, le traitement :
 - o supprime l'adresse structurée sur l'enregistrement dans **FPADRSTRUCT**.
 - o remet à blanc la matrice sur l'enregistrement (dans la table des sociétés FPSOCIETE, des établissements FPETAB ou des tiers FPTIERS selon le type de données sélectionné)
 - o remet à 0 le top « Adresse structurée » sur l'enregistrement (dans la table des sociétés, des établissements ou des tiers selon le type de données sélectionné)

Le bouton de suppression de la matrice se présente comme suit :



Le message de confirmation se présente comme suit :



Chapitre 6 Règlements tiers et paramétrage

Constitution des règlements

Pré-requis

Avant de traiter lancer l'extraction des enregistrements et la constitution des règlements automatiques fournisseurs réglés par « **Virements internationaux SEPA** », s'assurer que le contrat bilatéral de la banque de la société est bien paramétré.

Si la banque de la société exige la présence des « adresses structurées » sur la société, et sur les tiers fournisseurs dans le fichier xml des « Virements internationaux SEPA », veuillez contrôler que la zone « Adresse structurée obligatoire » est bien cochée dans le détail de la banque de la société (Type 7 – Onglet « Comptabilisation des règlements »).

Voir paragraphe « Paramètres – Banque détail ».

Liste des règlements fournisseurs : Message d'alerte

A partir de la PTF 54 de la V4R5 et en V4R6, pour les tiers réglés par « **Virements internationaux SEPA** », un message d'alerte est édité sur la liste des règlements fournisseurs.

« A compter de novembre 2022, la génération des virements internationaux SEPA au format XML nécessitera une adresse structurée. Afin de préparer la transposition en adresses structurées : contrôler et revoir les adresses actuelles sur la société, les établissements et les tiers afin de les homogénéiser.

Règlements tiers et paramétrage

Société		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR						Le 07/02/2023		
CEZ01 SOCIETE INFOR		MOYEN DE PAIEMENT : VX Virement internationaux SEPA								
<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; color: red;"> A compter de novembre 2022, la génération des virements internationaux SEPA au format XML nécessitera une adresse structurée. Afin de préparer la transposition en adresses structurées : contrôler et revoir les adresses actuelles sur la société, les établissements et les tiers afin de les homogénéiser. </div>										
Etab. Payeur	0008 AGENCE DE BASTILLE	Banque BNP	N° DE COMPTE 99966 44555 04052336665 70				Devise : USD		Etat provisoire	
Date d'émission	15/12/2022	BANQUE NATIONALE DE PARIS								
Date d'arrêté	15/12/2022	172, boulevard VOLTAIRE								
		75011 PARIS								
F595(F) MC KAIN COMPANY 203 STREET GARDENER NEW YORK		Dom. Bancaire BANQUE DE WASHINGTON ABA89 65 IBAN US 98 IMPUTATION FRAIS 15								
		BIC WHASUSPP Motif économique : 100								
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Règlement	
VX2228J	08/04/2022	17/04/2023	ACHAT MODULE H8	401110	0008	USD	7,000.00	7,000.00	Total Règlement Au 17/04/2023 7,000.00	
							TOTAL TIERS		7000.00	
							TOTAL BANQUE USD		7000.00	

Si la zone « Adresses structurées obligatoires » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque (Banque détail – Enregistrement avec caractéristique « 7 » puis Onglet « Comptabilisation des règlements »), la constitution des règlements procède à un contrôle d'existence des adresses structurées sur la société émettrice et les tiers bénéficiaires (si hors zone SEPA) dans le cadre des règlements par « **Virements internationaux SEPA** ».

Les différents messages d'anomalie pouvant être mis en évidence dans la Constitution des Règlements sont les suivants :

- L'adresse structurée de la société est obligatoire.
- L'adresse structurée sur le tiers est obligatoire.
- Au moins une des balises dites obligatoires n'est pas renseignée sur l'adresse structurée.

Rappelons que ce contrôle des « balises obligatoires » est subordonné au « formatage des adresses structurées par code pays ISO » dans lequel sont définies les balises obligatoires, facultatives ou interdites.

Le message d'anomalie sur l'adresse structurée de la société se présente comme suit :

Société		CEZ01 SOCIETE INFOR		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR				Le 07/02/2023					
				MOYEN DE PAIEMENT : VX Virement internationaux SEPA									
				<p>A compter de novembre 2022, la génération des virements internationaux SEPA au format XML nécessitera une adresse structurée.</p> <p>Afin de préparer la transposition en adresses structurées : contrôler et revoir les adresses actuelles sur la société, les établissements et les tiers afin de les homogénéiser.</p>									
Etab. Payeur		0008 AGENCE DE BASTILLE		** NON EFFECTUÉS ** L'adresse structurée de la société est obligatoire.								Etat provisoire	
Date d'émission		15/12/2022		Banque BNP		N° DE COMPTE 99966 44555 04052336665 70				Devise : USD			
Date d'arrêté		15/12/2022				BANQUE NATIONALE DE PARIS							
						172, boulevard VOLTAIRE							
						75011 PARIS							
F525(F) AMERICAN INTERNATIONAL WESTERN CORPORATION 299 PARK AVENUE WASHINGTON				Dom. Bancaire BANQUE AMERICA BBA88 55667 722 IBAN US 99 IMPUTATION FRAIS 15									
				BIC AMERUS15487 Motif économique : 100									
Ref.Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement			
VX333F	10/03/2022	17/04/2023	ACHAT MODULE F5	401110	0008	USD		2,100.00		2,100.00			
								Total Règlement Au 17/04/2023		2,100.00			
								TOTAL TIERS		2100.00			

Le message d'anomalie sur l'adresse structurée du tiers se présente comme suit :

Société		CEZ01 SOCIETE INFOR		LISTE DES RÉGLEMENTS FOURNISSEURS PAR				Le 07/02/2023					
				MOYEN DE PAIEMENT : VX Virement internationaux SEPA									
				<p>A compter de novembre 2022, la génération des virements internationaux SEPA au format XML nécessitera une adresse structurée.</p> <p>Afin de préparer la transposition en adresses structurées : contrôler et revoir les adresses actuelles sur la société, les établissements et les tiers afin de les homogénéiser.</p>									
Etab. Payeur		0008 AGENCE DE BASTILLE		** NON EFFECTUÉS ** L'adresse structurée sur le tiers est obligatoire.								Etat provisoire	
Date d'émission		15/12/2022		Banque BNP		N° DE COMPTE 99966 44555 04052336665 70				Devise : USD			
Date d'arrêté		15/12/2022				BANQUE NATIONALE DE PARIS							
						172, boulevard VOLTAIRE							
						75011 PARIS							
F525(F) AMERICAN INTERNATIONAL WESTERN CORPORATION 299 PARK AVENUE WASHINGTON				Dom. Bancaire BANQUE AMERICA BBA88 55667 722 IBAN US 99 IMPUTATION FRAIS 15									
				BIC AMERUS15487 Motif économique : 100									
Ref.Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement			
VX333F	10/03/2022	17/04/2023	ACHAT MODULE F5	401110	0008	USD		2,100.00		2,100.00			
								Total Règlement Au 17/04/2023		2,100.00			
								TOTAL TIERS		2100.00			

Transmission bancaire - Génération du XML

Si le contrat bilatéral de la banque rend obligatoire les adresses structurées, la transmission bancaire prend en compte les adresses structurées de la société émettrice et les adresses structurées des tiers bénéficiaires dans le fichier XML **des virements internationaux SEPA**.

La balise « PstlAdr » est à présent composée des éléments suivants :

L'adresse postale structurée selon la norme ISO 20022 est décrite dans le tableau ci-dessous :

NIVEAU	BALISE XML	NOM DE L'ÉLÉMENT	DESCRIPTION
1	<PstlAdr>	Postal Address	Information that locates and identifies a specific address, as defined by postal services.
2	<Dept>	Department	Identification of a division of a large organisation or building.
2	<SubDept>	Sub Department	Identification of a sub-division of a large organisation or building.
2	<StrtNm>	Street Name	Name of a street or thoroughfare.
2	<BldgNb>	Building Number	Number that identifies the position of a building on a street.
2	<BldgNm>	Building Name	Name of the building or house.
2	<Flr>	Floor	Floor or storey within a building.
2	<PstBx>	Post Box	Numbered box in a post office, assigned to a person or organisation, where letters are kept until called for.
2	<Room>	Room	Room.
2	<PstCd>	Post Code	Identifier consisting of a group of letters and/or numbers that is added to a postal address to assist the sorting of mail.
2	<TwnNm>	Town Name	Name of a built-up area, with defined boundaries, and a local government.
2	<TwnLctnNm>	Town Location Name	Specific location name within the town.
2	<DstrctNm>	District Name	Identifies a subdivision within a country sub-division.
2	<CtrySubDvsn>	Country Sub Division	Identifies a subdivision of a country such as state, region, county.
2	<Ctry>	Country	Nation with its own government.

Figure 1 : tableau des 14 sous-éléments structurés (de niveau 2) de l'élément « Postal Address » (de niveau 1) de la norme ISO 20022

La structure du pain.001.001.003 contient les balises suivantes :

- Dept
- SubDept
- StrtNm
- BldgNb
- PstCd
- TwnNm
- CtrySubDvsn
- Ctry
- AdrLine (anciennes balises)

Alimentation du fichier xml des virements internationaux SEPA :

Adresse de la société émettrice (Débiteur) : elle est alimentée dès qu'un tiers fournisseur bénéficiaire (Créditeur) dont le code pays associé au RIB est un pays non SEPA (c'est-à-dire si il n'existe pas dans la table FPPAYSSEPA).

- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée de la société existe dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 1 dans FPSOCIETE), alors elle est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme structurée.
- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » n'est pas cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée de la société n'existe pas dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 0 dans FPSOCIETE), alors l'adresse de la société est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme non structurée à partir de la fiche société FPSOCIETE :

```
<PstlAdr>
    <Ctry>FR</Ctry>
    <AdrLine>3 Bis RUE JOSEPH MONIER</AdrLine>
    <AdrLine>92500 RUEIL MALMAISON</AdrLine>
</PstlAdr>
```

Adresse du tiers bénéficiaire (Créditeur) (Index 2.79) : elle est alimentée si le code pays associé au RIB du tiers est un pays non SEPA (c'est-à-dire si il n'existe pas dans la table FPPAYSSEPA).

- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée du tiers existe dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 1 dans FPTIERS), alors elle est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme structurée.
- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » n'est pas cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée du tiers n'existe pas dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 0 dans FPTIERS), alors l'adresse du tiers est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme non structurée à partir de la table des tiers FPTIERS.

```
<PstlAdr>
    <Ctry>FR</Ctry>
    <AdrLine>Adresse 1 du tiers </AdrLine>
    <AdrLine> Code postal (si renseigné) + ville </AdrLine>
</PstlAdr>
```

Extrait du fichier xml des virements internationaux SEPA et gestion des Adresses Structurées

Si la zone « Adresses structurées obligatoires » cochée dans le contrat bilatéral de la banque
 Détail :

- L'adresse structurée de la société se présente comme suit dans le fichier des virements internationaux SEPA au format XML :

```

VIR SEPA INTX VX 3 TIERS PAIN 003 AVEC ADR STRUCT
8 .....<NbOfTras>3</NbOfTras>
9 .....<CtrlSum>11100.000</CtrlSum>
10 .....<IntgPrty>
11 .....<No>SOCIETE INPOR</No>
12 .....</IntgPrty>
13 .....</grpAdr>
14 .....<DtMnt>
15 .....<PatMtd>TRF</PatMtd>
16 .....<BchBookg>true</BchBookg>
17 .....<NbOfTras>3</NbOfTras>
18 .....<CtrlSum>11100.000</CtrlSum>
19 .....<PatTpInf>
20 .....<InstrPrty>WORM</InstrPrty>
21 .....</PatTpInf>
22 .....<PatTpInf>2023-04-17</PatTpInf>
23 .....<DtMnt>
24 .....<No>SOCIETE INPOR</No>
25 .....<PatLAdr>
26 .....<StrtNm>RUE RUR. JOSEPH MONIER</StrtNm>
27 .....<PatCd>92500</PatCd>
28 .....<TwnNm>RUEIL MAJMAIRON</TwnNm>
29 .....<Ctry>FR</Ctry>
30 .....</PatLAdr>
31 .....</DtMnt>
32 .....<DtRAcct>
33 .....<Id>
34 .....<IBAN>FR76996644555040523666570</IBAN>
35 .....</Id>
36 .....</DtRAcct>
37 .....<DtRAg>
38 .....<FinInstnId>
39 .....<BIC>WHASUSPP</BIC>
40 .....</FinInstnId>
41 .....</DtRAg>
42 .....<Chrg>DRP</Chrg>
43 .....<OdrTrfXInf>
44 .....<PatId>
45 .....<InstrId>BMP/07022023/344/RPT00117</InstrId>
46 .....<EndTrfEndId>SOCIETE INPOR/RPT00117</EndTrfEndId>
47 .....</OdrTrfXInf>
48 .....</PatId>
    
```

- L'adresse structurée des tiers bénéficiaires se présente comme suit dans le fichier des virements internationaux SEPA au format XML :

```

VIR SEPA INTX VX 3 TIERS PAIN 003 AVEC ADR STRUCT
85 .....<OdrTrfXInf>
86 .....<PatId>
87 .....<InstrId>BMP/07022023/344/RPT00118</InstrId>
88 .....<EndTrfEndId>SOCIETE INPOR/RPT00118</EndTrfEndId>
89 .....</PatId>
90 .....<Amt>
91 .....<InstrId>Ccy=USD>7000.000</InstrId>
92 .....</Amt>
93 .....<IntmyAg1 />
94 .....<IntmyAg1Acct />
95 .....<OdrTrfAg>
96 .....<FinInstnId>
97 .....<BIC>WHASUSPP</BIC>
98 .....</FinInstnId>
99 .....</OdrTrfAg>
100 .....<Odr>
101 .....<No>MC KAIN COMPANY</No>
102 .....<StrtNm>203 STREET GARDENER</StrtNm>
103 .....<TwnNm>NEW YORK</TwnNm>
104 .....<Ctry>US</Ctry>
105 .....</PatLAdr>
106 .....</Odr>
107 .....</OdrTrfXInf>
108 .....<DtRAcct>
109 .....<Id>
110 .....<Oth>
111 .....<Id>98ABA8965</Id>
112 .....</Oth>
113 .....</Id>
114 .....</DtRAcct>
115 .....<InstrForOdrTrfAg>
116 .....<InstrId>BMP/07022023/344/RPT00119</InstrId>
117 .....</InstrForOdrTrfAg>
118 .....<RgltryPctg>
119 .....<Dtls>
120 .....<OdrId>
121 .....</Dtls>
122 .....</RgltryPctg>
123 .....<PatId>
124 .....<DtRd>VX228J</DtRd>
125 .....</PatId>
126 .....</OdrTrfXInf>
127 .....<OdrTrfXInf>
128 .....</PatId>
    
```

Si la zone « Adresses structurées obligatoires » n'est pas cochée dans le contrat bilatéral de la banque Détail :

- L'adresse non structurée de la société se présente comme suit dans le fichier des virements internationaux SEPA au format XML :

```

VIR SEPA INTX VX3 tiers PAIN 003 - SANS ADRESSES STRUCTUREES
2 <Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.03">
3 <CmtrCdTrfInftn>
4 <GrpHdr>
5 <MsgId>BNP/07022023/345</MsgId>
6 <CreDtTm>2023-02-07T15:12:46</CreDtTm>
7 <NbOfTxs>3</NbOfTxs>
8 <CtrlSum>9900.000</CtrlSum>
9 <InitgPty>
10 <Nm>SOCIETE INFOR</Nm>
11 </InitgPty>
12 </GrpHdr>
13 <PmtInf>
14 <PmtInfId>Reglement echeance du 17/04/2023</PmtInfId>
15 <PmtMtd>TRF</PmtMtd>
16 <BtchBookg>true</BtchBookg>
17 <NbOfTxs>3</NbOfTxs>
18 <CtrlSum>9900.000</CtrlSum>
19 <PmtTpInf>
20 <InstrPty>NORM</InstrPty>
21 </PmtTpInf>
22 <RsdExctn>2023-04-17</RsdExctn>
23 <Dbtr>
24 <Nm>SOCIETE INFOR</Nm>
25 <PstlAdr>
26 <Ctry>FR</Ctry>
27 <AdrLine>3 RUE JOSEPH MONIER</AdrLine>
28 <AdrLine>92500 RUEIL MALMAISON</AdrLine>
29 </PstlAdr>
30 </Dbtr>
31 <DbtrAcct>
32 <Id>
33 <CId>FR769996644555040523366570</IBAN>
34 </Id>
35 </DbtrAcct>
36 <DbtrAgt>
37 <FinInstnId>
38 <BIC>BNPFRPP</BIC>
39 </FinInstnId>

```

- L'adresse non structurée des tiers bénéficiaires se présente comme suit dans le fichier des virements internationaux SEPA au format XML :

```

VIR SEPA INTX VX3 tiers PAIN 003 - SANS ADRESSES STRUCTUREES
83 </CdTrfTxInftn>
84 </CdTrfTxInftn>
85 <PmtId>
86 <InstrId>BNP/07022023/345/RGT00121</InstrId>
87 <EndToEndId>SOCIETE INFOR/RGT00121</EndToEndId>
88 </PmtId>
89 <Amt>
90 <InstAmt Ccy="USD">1500.000</InstAmt>
91 </Amt>
92 <IntrmyAgt1 />
93 <IntrmyAgt1Acct />
94 <CdtrAgt>
95 <FinInstnId>
96 <BIC>WHASUSPP</BIC>
97 </FinInstnId>
98 </CdtrAgt>
99 <Cdtr>
100 <Nm>MC KAIN COMPANY</Nm>
101 <PstlAdr>
102 <Ctry>US</Ctry>
103 <AdrLine>203 STREET GARDENER</AdrLine>
104 <AdrLine>NEW YORK</AdrLine>
105 </PstlAdr>
106 </Cdtr>
107 <CdtrAcct>
108 <Id>
109 <CId>98ABA965</Id>
110 </Id>
111 </CdtrAcct>
112 </CdtrAcct>
113 </CdtrAgt>
114 <InstrForCdtrAgt>
115 <InstrInf>UETR/d258e0ef-e4d5-4e83-9e8f-3dced2f129b0</InstrInf>
116 </InstrForCdtrAgt>
117 <RgltryRptg>
118 <Dtls>
119 <Cd100>
120 </Dtls>
121 </RgltryRptg>

```

Chapitre 7 Autres options impactées

Duplications

Lors de la duplication d'une société, d'un établissement ou d'un tiers, la table FPADRSTRUCT devra être également dupliquée. Options impactées :

- **Duplication d'un enregistrement** en maintenance des sociétés, des établissements ou des tiers :
 - La duplication de l'adresse structurée est effectuée sur le nouvel enregistrement dupliqué uniquement si les adresses 1, 2 et 3 du nouvel enregistrement société, établissement ou tiers n'ont pas été modifiées. Sinon, le traitement de maintenance remet à blanc l'adresse structurée sur le nouvel enregistrement dupliqué.
- **Duplication des tables via l'option « Options / Duplication des tables de références »**
 - **En comptabilité auxiliaire**, la table FPADRSTRUCT n'est pas affichée dans la liste des tables à dupliquer. Le principe est le suivant :
 - Si la table FPTIERS est sélectionnée, la table FPADRSTRUCT est automatiquement dupliquée sur les enregistrements Tiers de la société de destination.
 - Si le tiers d'origine est associé à une « matrice par défaut Société » dans FPTIERS, alors la duplication des tables doit remettre à blanc la matrice dans FPTIERS sur le tiers de la société de destination. En effet, les « matrices par défaut société » sont associées à une société dans la table des MATRICES (zone TSTE dans FPADMATRICE). Cette matrice n'est donc pas accessible en maintenance des matrices sur la société de destination.

Epurations

Lors de l'épuration d'une société ou d'un tiers, la table des adresses structurées FPADRSTRUCT est également épurée. Les différents traitements impactés sont les suivants :

- Epuration des « Options / Utilitaires / Epurations / Epuration d'une société » :
 - o Supprimer l'adresse structurée pour cette société
 - o Supprimer les adresses structurées des établissements de cette société
- Epuration des « Options / Utilitaires / Epurations / Epuration des tiers et utilisateurs » :
 - o Epuration des tiers et utilisateurs dans la BDD » (GDPR)

RGPD - Export des données tiers

Principe

Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), Anael Finance Ws permet d'exporter les données personnelles d'un tiers (physique ou moral) via un bouton dédié dans la fiche tiers. Le bouton « Export individuel » des tiers est accessible sous conditions. Seul un profil utilisateur de type « Administrateur » peut procéder à un export individuel d'un tiers dans la mesure où ces tables contiennent de données à caractère personnel.

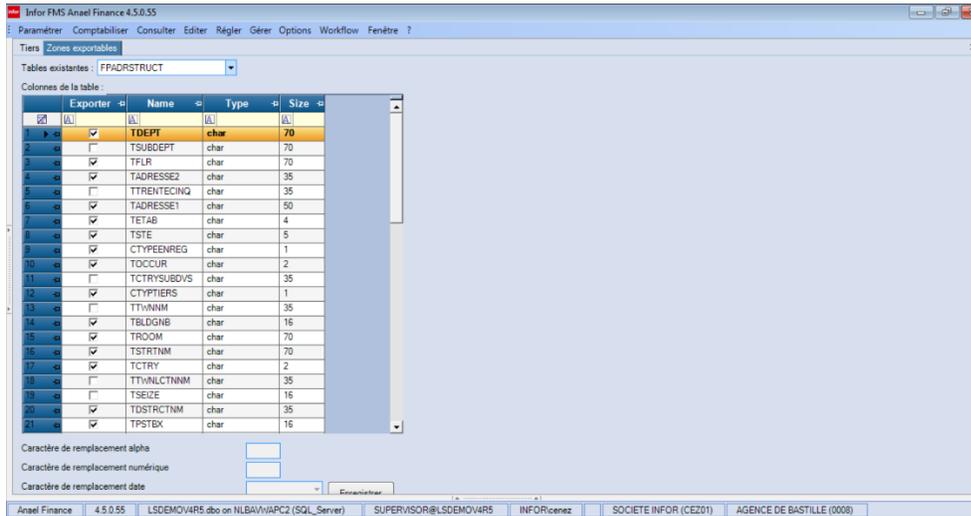
L'export individuel d'un tiers génère un export des différentes tables en .csv comportant des données personnelles : Tiers, Rib, mandat, contact et Adresse structurée. Le format des fichier se présente comme suit :

« Société_Auxiliaire_Tiers_Libellé Tiers_Nom de la table.csv »

Zones exportables

Menu OPTIONS / Zones exportables

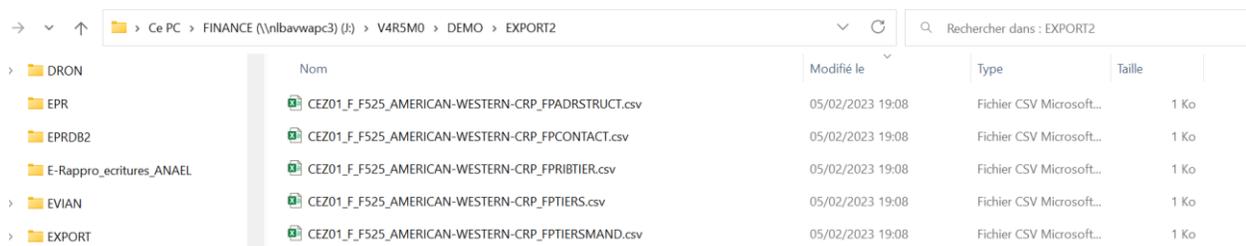
Ce traitement a été complété par la table des adresses structurées FPADRSTRUCT. Elle permet de définir les zones de la table des adresses structurées FPADRSTRUCT qui seront exploitées dans l'Export Individuel de la fiche Tiers.



Maintenance des Tiers – Export Individuel

L'Export Individuel de la fiche Tiers permet d'exporter les données personnelles du tiers sélectionné : la fiche tiers, le mandat, le RIB, les contacts, et son Adresse Structurée (si renseignée).

NB : si l'adresse structurée n'est pas alimentée, le fichier Société_Auxiliaire_Tiers_Nom du Tiers_FPADRSTRUCT.csv n'est pas généré sur le tiers.



Chapitre 8 Contrôle Existence des Adresses structurées

Ce traitement consiste à contrôler l'existence des adresses structurée sur les sociétés, les établissements et les tiers selon différents critères de sélection. Il génère des éditions de contrôles et une sortie fichier dans le cadre des anomalies de paramétrage sur les adresses structurées.

Les différentes éditions sont les suivantes :

- **Liste des adresses structurées** : c'est-à-dire les adresses structurées qui existent dans FPADRSTRUCT sur les enregistrements sociétés (Type S), établissements (Type E) ou tiers (Type T) selon les critères choisis.
- **Liste des anomalies de paramétrages** : c'est-à-dire les enregistrements sociétés, établissements ou tiers pour lesquels l'adresse structurée est non conforme, ou le marquage « Adresse structuré » effectué à tort.
- **Liste des enregistrements sans adresses structurées** : c'est-à-dire celles qui existent sur les enregistrements sociétés, établissements ou tiers selon les critères choisis.

Rappelons que si le contrat bilatéral de la banque de la société exige « des adresses structurées obligatoires » dans les fichiers xml des virements internationaux SEPA issus des « Règlements Automatiques », il est nécessaire de contrôler le paramétrage des adresses structurées sur les sociétés émettrices, et sur les tiers fournisseurs (hors zone SEPA) concernés par ces « virements internationaux SEPA ».

Critères de sélection

Menu « Options / Utilitaires / Adresses structurées / Contrôle de l'existence des adresses structurées ».

Les critères de sélection sont les suivants :

Société : la société courante est pré-chargée par défaut.

Toutes les sociétés : Cette zone est déclarée en case à cocher. Zone facultative.

- Si cette zone est cochée, le traitement est lancé pour l'ensemble des sociétés du domaine. Les états de contrôle sont triés par Code pays ISO en majeur, code Société puis détail des enregistrements.
- Si cette zone n'est pas cochée, le traitement est lancé uniquement sur la société courante.

Type de données : Zone obligatoire. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Société
- Etablissement,
- Tiers

Etablissement de début et fin

- L'affichage de ces zones est conditionné. Zones accessibles uniquement si le type de données = « Etablissement ». Si le type de données = « Société ou Tiers », les codes établissements début et fin sont grisés et non renseignés.
- Zones facultatives.
- Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des établissements.

Auxiliaire

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible uniquement si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », le code auxiliaire est grisé et non renseigné.
- Zones facultatives.
- Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des auxiliaires.

Tiers début et fin

- L'affichage de ces zones est conditionné. Zones accessibles si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », les tiers début et fin sont grisés et non renseignés.
- Zones facultatives.
- Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des tiers.

Tiers actifs : cette zone est déclarée en « Case à cocher ».

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », la zone « Tiers actifs » est grisée et non renseignée.
- Zone facultative

Si cette zone « Tiers actifs » n'est pas cochée, le traitement extrait tous les tiers (clôturés ou pas) qui respectent les critères de sélection.

Si cette zone « Tiers actifs » est cochée, le traitement extrait uniquement les tiers dont la date de clôture = blanc ou > date du jour dans la table FPTIERS (zone DATCLO de FPTIERS), et qui respectent les critères de sélection. Tous les tiers fermés (c'est-à-dire dont DATCLO est <= date du jour dans FPTIERS) sont exclus de la sélection.

Moyen de règlement :

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible uniquement si le type de données = Tiers. Si le type de données = « Société ou Etablissement », la zone « Mode de règlement » est grisée et non renseignée.
- Zones facultatives.
- Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des moyens de paiement.

Si la valeur est renseignée, sélectionner les tiers ayant ce moyen de paiement par défaut dans la fiche tiers (zone TMOYPAI dans FPTIERS).

Type de tiers : Cette zone est déclarée en liste déroulante. Zone obligatoire.

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », la zone « Type de tiers » est grisée et non renseignée.
- Les valeurs autorisées sont les suivantes :
 - Tous
 - Mouvementés : dans ce cas, le traitement contrôle la table des cumuls comptables FMCUMUL sur les exercices non clôturés, puis extrait les tiers qui ont au moins un cumul comptable sur ces exercices non clôturés.
 - Présents dans la table des virements internationaux : le traitement contrôle la table de virements bancaires FMSEPA, puis extrait les tiers qui sont présents dans FMSEPA sur les critères suivants :
 - Code société (TSTE)
 - La zone format bancaire = « U » pour virements internationaux SEPA.

Pays ISO

- Zone facultative.
- Si alimenté, il doit exister dans la table interne des pays ISO « FIPAYSISO ».

Type d'édition. Cette zone est déclarée en liste déroulante. Zone obligatoire. Au moins des valeurs proposées doit être sélectionnée :

- Liste des enregistrements sans adresse structurée
- Liste des anomalies de paramétrage
- Liste des adresses structurées
- Toutes

Sortie fichier. Zone déclarée en case à cocher. « Non coché » par défaut. L'affichage est conditionné. Zone accessible uniquement si le type d'édition est :

- Liste des anomalies de paramétrage, ou
- Toutes
- Code chemin : Zone accessible si la zone « Sortie fichier » est cochée. Le code chemin devient alors obligatoire, et doit exister dans la table des codes chemins FPCODCHEM.
- Nom du fichier si sortie fichier : Zone accessible si la zone « Sortie fichier » est cochée. Le nom du fichier devient alors obligatoire. Le nom du fichier FPADRSTRUCT.csv est affiché par défaut, mais il peut être modifié si besoin.
- Remplacer le fichier s'il existe. Accessible si « Sortie fichier » cochée. « Non coché » par défaut. Si coché, et si le fichier existe dans le répertoire, il sera remplacé par le traitement en cours.

Traitement batch : si cette zone est cochée, le traitement est lancé en soumission, et permet de libérer la cession en cours.

Traitement

Le traitement doit parcourir les tables des sociétés FPSOCIETE, des établissements FPETAB ou des tiers FPTIERS selon le type de données sélectionné. Pour chaque enregistrement, le traitement vérifie l'existence d'une adresse structurée dans la table FPADRSTRUCT.

Les états de contrôle font l'objet d'une rupture par code pays ISO, puis par code société, puis le détail des enregistrements.

Plusieurs cas possibles :

- **Si le top « Adresse structuré » (zone CADRSTRUCT) n'est pas coché** sur l'enregistrement société, établissement ou tiers selon le type de donnée sélectionné, le traitement extrait cet enregistrement sur la « liste des enregistrements sans adresse structurée ».
- **Si le top « Adresse structuré » (zone CADRSTRUCT) est coché** sur l'enregistrement société, établissement ou tiers selon le type de donnée sélectionné, ceci indique qu'une adresse structurée existe sur l'enregistrement dans FPADRSTRUCT. Le traitement procède alors à un certain nombre de contrôle :
 - **Anomalie de paramétrage dans les cas suivants :**
 - Code pays ISO non renseigné sur le code pays de l'enregistrement : Le pays de l'enregistrement doit être renseigné, et être associé à un code pays ISO

dans la table des pays FPPAYS, sinon l'enregistrement apparait dans « la liste des anomalies de paramétrage ».

- Absence d'adresse structurée sur l'enregistrement dans FPADRSTRUCT, alors que le top « Adresse Structuré » est coché dans la table des sociétés, établissements ou tiers selon le « type de donnée » sélectionné.
- Une des balises obligatoires pour ce pays ISO (FPADRFORMATPAYS) n'est pas alimentée dans l'adresse structurée su tiers.
- Contrôle de cohérence des zones
 - Les trois zones ADRESSE1, TADRESSE2 ou TADRESSE3 sont vides
 - Le code ISO associé au pays de l'enregistrement doit être identique au code pays ISO défini dans le « formatage Adresse » associé à ce pays.
 - Vérifier que les valeurs de la zone ADRESSE1, TADRESSE2 et TADRESSE3 existent dans une des balises suivantes TDEPT/TSUBDEPT/TSTRTNM/TBLDGNM/TFLR/TPSTBX/TROOM/TTWNNM/TTWNLCTNNM/TDSTRCTNM/TCTRYSUBDVSN/TBLDGNB
- **Prise en compte de l'enregistrement dans la liste des « Adresses structurées » si aucune anomalie n'est détectée.**

Editions

Page de garde

La **page de garde** de « **l'édition de contrôle des adresses structurées** » se présente comme suit :

Edition de contrôle des adresses structurées

CEZ01 SOCIETE INFOR

Critères de sélections

Type de données	Tiers	Toutes les sociétés	<input type="checkbox"/>
Etablissement		à	
Auxiliaire	F AUXI FOURNIS		
Tiers		à	
Tiers actif	<input type="checkbox"/>		
Moyen de paiement			
Type de tiers	Tous		
Pays ISO	US ÉTATS-UNIS		
Type édition	Liste des enregistrements sans adresse structurée : Tiers		
Sortie fichier	<input type="checkbox"/> Code chemin Fichier		
	Remplacer le fichier s'il existe	<input type="checkbox"/>	
Traitement Batch	<input type="checkbox"/>		

Sociétés avec adresse structurée

La liste de contrôle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 03/02/2023 à 11:36:24								
Liste des adresses structurées : Société								
FR FRANCE								
Nom rue	Numéro Buildir	Nom Building	Etage	Boite postale	Departement	Sous Departement	Bureau ou pièce	Mentions spéciales
CEZ01 SOCIETE INFOR								
3 Bis RUE JOSEPH MONIER								
TOUR CRISTALLIA								
BP 600F								
CEZ02 CEZ INFOR sans etab								
25 rue des alizée								
Batiment F8								
BP 3020								
CEZ03 CEZ03 tt modèle								
230 BOULEVARD DE LA LIBERTE								
SQUARE VOLTAIRE								
BP 3240								
CEZ88 INFOR								
12 place d'espagne								
Batiment A								

Sociétés sans adresse structurée

La liste de contrôle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 03/02/2023 à 11:39:25								
Liste des enregistrements sans adresse structurée : Société								
Pays ISO : FR FRANCE								
Société								
80261 80261 COUERE sans ETAB avec devises								
BRI BRI Company (BRI)								
CEZ99 Ste indiv en décalé								
CLCS INFOR FRANCE (CLCS)								
CME CME sans etab & dev								
JB ALFALEO								
JB1 JOBBERRY INTERIM								
JOBMO JOBBERRY MODELE								
MODE MODELE *****								
S009 INFOR FRANCE SIEGE								
SARN RENOUVEAU								
SOLO Société Solo								
TVA CME pour tests TVA								

Sociétés en anomalie de paramétrage d'Adresses structurées

La liste de contrôle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 05/02/2023 à 11:53:15								
Liste des anomalies de paramétrage : Société								
Pays ISO : FR FRANCE								
Société								
CEZ50 CEZ INFOR CEZ50								
Aucune ancienne zone adresse (adresse 1, adresse 2, adresse 3) n'est présente dans une des balises !								
CEZ70 CEZ INFOR ni etab & devise								
Absence d'adresse structurée !								
CEZ80 Société tests "les deux"								
Absence d'adresse structurée !								
S009 INFOR FRANCE SIEGE								
Absence d'adresse structurée !								

Etablissements avec adresse structurée

La liste de contrôle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 03/02/2023 à 10:52:25									
Liste des adresses structurées : Etablissement									
FR FRANCE									
CEZ01 SOCIETE INFOR									
Nom rue	Numéro Buildir	Nom Building	Etage	Boite postale	Departement	Sous Departement	Bureau ou piè	Mentions spéciales	
0001 PARIS Siège									
94 rue du colonel de rochebrune		Batiment CRISTALIA							
0002 GARCHES									
72, rue du colonel de Rochebrune		Batiment C	3ème étage						
0003 AGENCE DIJON									
68 rue de Lyon		ALLEE CENTRALE		CS 700 K					
0004 AGENCE DE ROUEN									
67 rue de Paris				Zone Industrielle G6		BP 8200 R			
0005 AGENCE DE RENNES									
150 boulevard Jean Jaurés		Studio Y6							
0008 AGENCE DE BASTILLE									
78 rue des alizees		Batiment ORUS G6							

Etablissements sans adresse structurée

La liste de contrôle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 03/02/2023 à 10:55:25									
Liste des enregistrements sans adresse structurée : Etablissement									
Pays ISO : FR FRANCE									
Société : 80261 80261_CQUERE sans ETAB avec devises									
0001 ETAB PAR DEFAULT									
Société : CEZ01 SOCIETE INFOR									
0200 SIEGE France									
0205 ETAB DIJON									
0305 LYON									
0405 BASTILLE									
0407 SURESNES									
0500 CHARONNE									
06 PARIS Bastille									
FA Etablissement FA									
FB Etablissement FB									
FC Etablissement FC									
FD Etablissement FD									
Société : CEZ02 CEZ INFOR ss etab									
0007 AGENCE DE BREST									
0008 LYON									
0400 SAINT DIE									
Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50									
ETS1 Agence de Bastille									
ETS2 Agence de LYON									
FA Agence de Bastille FA									
EP Agence de BEDI RI TATE									

Etablissements en anomalie de paramétrage d'Adresses structurées

La liste de contrôle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 03/02/2023 à 11:45:25									
Liste des anomalies de paramétrage : Etablissement									
Pays ISO : FR FRANCE									
Société : CEZ01 SOCIETE INFOR									
0005 AGENCE DE RENNES									
La balise Nom de voie est obligatoire !									
0013 CHARONNE									
Aucune ancienne zone adresse (adresse 1, adresse 2, adresse 3) n'est présente dans une des balises !									
0014 BASTIA									
Absence d'adresse structurée !									
0016 PORTO									
Absence d'adresse structurée !									
0017 PARIS									
Absence d'adresse structurée !									

Tiers avec adresse structurée

La liste de contrôle est triée en majeur par pays ISO / Code Société / Liste des tiers. Elle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 03/02/2023 à 10:30:24								
Liste des adresses structurées : Tiers								
US ÉTATS-UNIS								
S009 INFOR FRANCE SIEGE								
Nom rue	Numéro Buildir	Nom Building	Etage	Boite postale	Departement	Sous Departement	Bureau ou piè	Mentions spéciales
F F253 METLIFE HOTEL								
5ème avenue								
Time Square								
F F256 HUDSON INTERNATIONAL								
BROOKLYN STREET 679								
St Market Place								
F F258 MAC DONALDS								
DOYERS STREET 450								
OWERSEA BUILDING								
F F259 WEST SIDE COMPANY								
SQUARE LIBERTY 680								
WALL STREET								

Tiers sans adresse structurée

La liste de contrôle est triée en majeur par pays ISO / Code Société / Liste des tiers. Elle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 05/02/2023 à 11:11:15	
Liste des enregistrements sans adresse structurée : Tiers	
Pays ISO : US ÉTATS-UNIS	
Société : CEZ01 SOCIETE INFOR	
F AUXI FOURNIS F581 BEACON HILL COMPANY	
F AUXI FOURNIS F585 MAC DONALD CITY	
F AUXI FOURNIS F587 UNIVERSAL MUSIC INTE	
F AUXI FOURNIS F589 WILL SMITH COMPANY	
Société : FB01 SOCIETE FB01	
F FOURNISSEUR F525 BOSTON SA	
Société : FORM2 FORMATION 2 société	
F FOURNISSEUR F525 /BOSTON //SA/	
F FOURNISSEUR F591 TEXAS USA	
Société : MOD3 IGS MODELE (TT modèle)	
F AUXILIAIRE FOURNISS. F595 TEXAS USA	
Société : S009 INFOR FRANCE SIEGE	
F Fournis S009 F253 METLIFE HOTEL	
F Fournis S009 F256 HUDSON INTERNATIONAL	
F Fournis S009 F258 MAC DONALDS	

Tiers en anomalie de paramétrage d'Adresses structurées

La liste de contrôle est triée en majeur par pays ISO / Code Société / Liste des tiers. Elle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 05/02/2023 à 11:34:15	
Liste des anomalies de paramétrage : Tiers	
Pays ISO : US ÉTATS-UNIS	
Société : CEZ01 SOCIETE INFOR	
F AUXI FOURNIS F585 MAC DONALD CITY	
Absence d'adresse structurée !	
F AUXI FOURNIS F587 UNIVERSAL MUSIC INTE	
Absence d'adresse structurée !	
F AUXI FOURNIS F595 MC KAIN COMPANY	
La balise Nom de voie est obligatoire !	
Société : S009 INFOR FRANCE SIEGE	
F Fournis S009 F253 METLIFE HOTEL	
La balise Nom de voie est obligatoire !	
F Fournis S009 F256 HUDSON INTERNATIONAL	
Absence d'adresse structurée !	

Sortie fichier

La sortie fichier au format .csv peut être demandée si le type d'édition est « Liste des anomalies de paramétrage » sur les adresses structurées.

Le fichier est généré dans le répertoire de destination défini dans les critères de sélection. La structure du fichier de sortie correspond à celle de FPADRSTRUCT.

Chapitre 9 Génération des adresses structurées

Traitement

Menu « Options / Utilitaires / Adresses structurées / Génération des adresses structurées ».

Ce module consiste à générer automatiquement les adresses structurées sur des sociétés, établissements, ou des tiers dans la table FPADRSTRUCT, en appliquant une matrice de saisie selon différents critères de sélection.

Rappelons que si le contrat bilatéral de la banque de la société exige « des adresses structurées obligatoires » dans les fichiers xml des virements internationaux SEPA issus des « Règlements Automatiques », il est nécessaire de générer les adresses structurées sur les sociétés émettrices, et sur les tiers fournisseurs (hors zone SEPA) concernés par ces « virements internationaux SEPA ».

Dans la table des adresses structurées FPADRSTRUCT, les enregistrements sont identifiés comme suit :

- Les adresses structurées des sociétés ont un type d'enregistrement « T »
- Les adresses structurées des établissements ont un type d'enregistrement « E »
- Les adresses structurées des établissements ont un type d'enregistrement « T »

Après la génération automatique des adresses structurées sur les enregistrements sociétés, établissements ou tiers dans FPADRSTRUCT, il est possible de procéder à des modifications éventuelles sur ces adresses structurées via la maintenance des sociétés, des établissements ou des tiers.

Critères

Société : la société courante est pré-chargée par défaut.

Toutes les sociétés : Cette zone est déclarée en case à cocher. Zone facultative.

- Si cette zone est cochée, le traitement est lancé pour l'ensemble des sociétés du domaine. Les états de contrôle sont triés par Code pays ISO en majeur, code Société puis détail des enregistrements.
- Si cette zone n'est pas cochée, le traitement est lancé uniquement sur la société courante.

Type de données : Zone obligatoire. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Société
- Etablissement,
- Tiers

Matrice à appliquer : Zone obligatoire. Deux cas de figure se présentent :

- Génération des adresses structurées en mono-société
 - Génération des adresses structurées en multi-société
-
- **Si le traitement est lancé en mono-société**, c'est-à-dire si la zone « Toutes les sociétés » n'est pas cochée :
 - La matrice est obligatoire, doit exister dans la table des matrices de saisie dans FPADRMATRICE, et peut être alimentée aux choix par :
 - la « matrice par défaut société », ou à défaut
 - la « matrice par défaut environnement »
 - ou une matrice « Environnement ».

Une seule « matrice par défaut société » peut être déclarée par société. Rappelons que la « matrice par défaut société » est associée à la société courante dans FPADRMATRICE (zone TSTE), et a le top CMATRICEDEFKOUR = 1 dans FPADRMATRICE. NB : Cette « matrice par défaut société » n'est pas accessible en « Mise à jour » sur les autres sociétés du domaine.

Rappelons qu'une « matrice par défaut environnement » a le code société à blanc, et le top CMATRICEDEFENV = 1 dans FPADRMATRICE. Elle est valable pour toutes les sociétés du domaine.
 - **Si le traitement est lancé pour toutes les sociétés du groupe c'est-à-dire si la zone « Toutes les sociétés » est cochée :**

- La matrice est obligatoire, doit exister dans la table des matrices de saisie dans FPADRMATRICE, et peut être alimentée aux choix par :
 - la « matrice par défaut environnement » (une seule existe par environnement).
 - ou une matrice « Environnement ».

NB : « Les matrices par défaut société » ne sont pas autorisées en multi-sociétés.

Etablissement de début et fin

- L'affichage de ces zones est conditionné. Zones accessibles uniquement si le type de données = « Etablissement ». Si le type de données = « Société ou Tiers », les codes établissements début et fin sont grisés et non renseignés.
- Zones facultatives.
- Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des établissements.

Auxiliaire

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible uniquement si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », le code auxiliaire est grisé et non renseigné.
- Zones facultatives.
- Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des auxiliaires.

Tiers début et fin

- L'affichage de ces zones est conditionné. Zones accessibles si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », les tiers début et fin sont grisés et non renseignés.
- Zones facultatives.
- Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des tiers.

Tiers actifs : cette zone est déclarée en « Case à cocher ».

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », la zone « Tiers actifs » est grisée et non renseignée.
- Zone facultative

Si cette zone « Tiers actifs » n'est pas cochée, le traitement extrait tous les tiers (clôturés ou pas) qui respectent les critères de sélection.

Si cette zone « Tiers actifs » est cochée, le traitement extrait uniquement les tiers dont la date de clôture = blanc ou > date du jour dans la table FPTIERS (zone DATCLO de FPTIERS), et qui respectent les critères de sélection. Tous les tiers fermés (c'est-à-dire dont DATCLO est <= date du jour dans FPTIERS) sont exclus de la sélection.

Moyen de règlement :

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible uniquement si le type de données = Tiers. Si le type de données = « Société ou Etablissement », la zone « Mode de règlement » est grisée et non renseignée.
- Zones facultatives.
- Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des moyens de paiement.

Si la valeur est renseignée, seuls les tiers ayant ce moyen de paiement par défaut dans la fiche tiers (zone TMOYPAI dans FPTIERS) sont pris en compte dans l'extraction.

Type de tiers : Cette zone est déclarée en liste déroulante . Zone obligatoire.

- L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible si le type de données = « Tiers ». Si le type de données = « Société ou Etablissement », la zone « Type de tiers » est grisée et non renseignée.
- Les valeurs autorisées sont les suivantes :
 - Tous : c'est-à-dire tous les tiers qu'ils soient mouvementés ou non sur les exercices non clôturés.
 - Mouvementés : dans ce cas, le traitement contrôle la table des cumuls comptables FMCUMUL sur les exercices non clôturés, puis extrait les tiers qui ont au moins un cumul comptable sur ces exercices non clôturés.
 - Présents dans la table des virements internationaux : le traitement contrôle la table de virements bancaires FMSEPA, puis extrait les tiers qui sont présents dans FMSEPA sur les critères suivants :
 - Code société (TSTE)
 - La zone format bancaire = « U » pour virements internationaux SEPA.

Pays ISO

- Zone facultative.
- Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table interne des pays ISO « FIPAYSISO ». Le traitement recherche le pays des enregistrements sélectionnés (Sociétés, Etablissement ou Tiers) puis le code pays ISO associé à ce code pays.

Arguments de recherche :

Si le code pays ISO est renseigné, le traitement affiche automatiquement tous les arguments de recherche (si renseignés) associés au **formatage** « Adresse structurée » du code pays ISO : (Exemple FR)

Valeur de recherche des anciennes zones 1 : rue

Valeur de recherche des anciennes zones 2 : Avenue

Valeur de recherche des anciennes zones 3 : boulevard

Valeur de recherche des anciennes zones 4 : Allée
 Valeur de recherche des anciennes zones 5 : Route
 Valeur de recherche des anciennes zones 6 : Esplanade
 Valeur de recherche des anciennes zones 7 : Place
 Valeur de recherche des anciennes zones 8 : Chemin
 Valeur de recherche des anciennes zones 9 : Impasse
 Valeur de recherche des anciennes zones 10 : Square
 Valeur de recherche des anciennes zones 11 : Cours
 Valeur de recherche des anciennes zones 12 : Chaussée

NB : Rappelons que les « arguments de recherche des anciennes zones » peuvent être à blanc également sur le formatage des adresses structurées des pays ISO, car elles sont facultatives.

Dans la zone : Cette zone est déclarée en liste déroulante. Zone facultative. Si renseignée, le traitement permet de générer les adresses structurées sur les sociétés, établissements ou tiers, si l'adresse x (**Exemple** : « **Adresse 1** ») de l'enregistrement comporte un des arguments de recherche définis précédemment dans les zones « Valeurs de recherche » :

- Blanc : cette valeur « blanc » doit être sélectionnée si aucun argument de recherche n'est renseigné sur le code pays ISO.
- **Adresse 1** : si renseigné, le traitement génère les adresses structurées si une « des valeurs de recherche » existe dans l'adresse 1 du tiers, société ou établissement en fonction des critères choisis.
- Adresse 2 : Même principe si « Adresse 2 » sélectionnée
- Adresse 3 : Même principe si « Adresse 3 » sélectionnée

Exemples :

Dans la zone de recherche : « Adresse 1 »

>> Société S001 - Code pays FR associé au pays ISO « FR »

Adresse 1 : 145 rue de la Liberté

Adresse 2 : Batiment A01

Code postal : 75016

Ville : PARIS

>> La société S001 est prise en compte dans la génération automatique des adresses structurées car la mention « rue » existe dans les arguments de recherche du code pays ISO « FR ».

>> Société S009 - Code pays FR associé au pays ISO « FR »

Adresse 1 : 20 venelle des fleurs

Adresse 2 : Espace Voltaire

Code postal : 75011

Ville : PARIS

>> La société S009 est exclue de la génération automatique des adresses structurées, car la mention « venelle » n'est pas référencée dans les arguments de recherche du code pays ISO « FR ».

Type d'édition : Une seule valeur est proposée. Liste des adresses structurées

Sortie fichier : Cette zone est déclarée en case à cocher. « Non coché » par défaut. Zone facultative.

- Code chemin. L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible si « Sortie fichier » demandée. Si alimenté, il doit exister dans la table des codes chemins FPCODCHEM.
- Nom du fichier : L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible si « Sortie fichier » demandée. Renseigner le nom du fichier de sortie.
- Remplacer le fichier s'il existe : L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible si « Sortie fichier » demandée. « Non coché » par défaut.
 - Si la case est cochée :
 - Si le fichier de sortie existe déjà dans le répertoire défini dans les critères de sélection, le fichier sera automatiquement remplacé par « Annule et Remplace ».
 - Si la case n'est pas cochée :
 - Si le fichier de sortie existe déjà dans le répertoire défini dans les critères de sélection, prévoir un message bloquant : « Traitement impossible car ce fichier de sortie existe déjà ».
 - Si le fichier de sortie n'existe pas dans le répertoire défini dans les critères, l'exécution du traitement peut être lancée.

Remarque :

- Si le traitement est provisoire, le traitement génère le fichier de sortie comme suit :
Provisoire_FPADRSTRUCT.csv
- Si le traitement est définitif, le traitement génère le fichier de sortie comme suit :
FPADRSTRUCT.csv

Mise à jour des adresses structurées existantes. Cette zone est déclarée en case à cocher. « Non coché » par défaut -

- Si cette zone n'est pas cochée, aucune adresse structurée déjà existant dans FPADRSTRUCT sur les enregistrements extraits n'est modifiée par le traitement.
- Si cette zone est cochée :
 - Un message d'alerte de type « Vous avez sélectionné la mise à jour des adresses structurées existantes. Les matrices présentes dans les enregistrements seront remplacées. Voulez-vous continuer OUI / NON ? ».
 - Si oui, le traitement met à jour toutes les adresses structurées déjà existantes dans FPADRSTRUCT sur les enregistrements extraits respectant les critères de sélection, via l'application de la nouvelle matrice sélectionnée.
 - Si non, le traitement revient à la sélection des critères de sélection.

Traitement définitif : Cette zone est déclarée en case à cocher. « Non coché » par défaut.

- Si non coché, le traitement lancé en provisoire :
 - Génère une liste de contrôle des « Adresses Structurées » sur les critères sélectionnés. « La liste de contrôle des adresses structurées » présente les adresses structurées des enregistrement selon la matrice de saisie sélectionnée.
 - Alimente le fichier de sortie au format .csv si renseigné dans les critères de sélection :
 - Si aucune anomalie n'a été détectée sur les enregistrements, le fichier de sortie est nommé comme suit :
« Provisoire_FPADRSTRUCT.csv »
 - Ne met pas à jour les adresses structurées valides sur les enregistrements extraits (société, ou étab ou tiers) dans la table FPADRSTRUCT.
- Si coché, le traitement lancé en définitif :
 - Génère une liste de contrôle des « Adresses Structurées » sur les critères sélectionnés. « La liste de contrôle des adresses structurées » présente les adresses structurées des enregistrement selon la matrice de saisie sélectionnée.
 - Alimente le fichier de sortie au format .csv si renseigné dans les critères de sélection :
 - Si aucune anomalie n'a été détectée sur les enregistrements, le fichier de sortie est nommé comme suit : « FPADRSTRUCT.csv »
 - Met à jour les adresses structurées valides sur les enregistrements extraits dans FPADRSTRUCT, selon la matrice sélectionnée.

- Marque les enregistrements dans FPSOCIETE, FPETAB ou FPTIERS : Top « Présence Adresse Structurée » = 1 et nom de la « Matrice ».
- Traitement batch :
 - Si coché, le traitement de « Génération des adresses structurées » est lancé en soumission, libérant la session en cours.
 - Si non coché, le traitement de « Génération des adresses structurées » est lancé en interactif dans ce cas.

Traitement

Le traitement doit parcourir les tables des sociétés FPSOCIETE, des établissements FPETAB ou des tiers FPTIERS selon le type de données sélectionné. Le traitement extrait les enregistrements respectant les critères de sélection, puis procède aux contrôles suivants :

- Vérification de l'existence du code pays sur l'enregistrement de la société, de l'établissement ou des tiers selon le type de donnée sélectionné.
- Vérification de l'existence du code matrice à appliquer dans la table des matrices FPADRMATRICE.
- Si traitement en multi-société, il est interdit de sélectionner une « matrice par défaut société ».
- Vérification de l'existence d'une adresse structurée sur les enregistrements sélectionnés dans la table des adresses structurées FPADRSTRUCT. Les différents cas de figure se présentent comme suit :

Traitement provisoire :

- **Si une adresse structurée existe sur l'enregistrement société, établissement ou tiers, et si :**
 - « Mise à jour des adresses structurées existantes » non cochée, aucune mise à jour de l'adresse structurée n'est effectuée sur les adresses structurées déjà existantes par le traitement dans FPADRSTRUCT. Ces enregistrements ne sont pas pris en compte sur la liste de contrôle « Génération des adresses structurées ».
 - « Mise à jour des adresses structurées existantes » cochée, dans ce cas le traitement extrait les enregistrements dont l'adresse structurée existe déjà dans FPARSTRUCT afin de leur affecter la nouvelle matrice sélectionnée. Ces enregistrements apparaissent avec leur adresse structurée respective suite à l'application de la matrice sur la liste de contrôle « Génération des adresses structurées ».

- **Pas de « Mise à jour » des tables de références** sociétés, établissements ou tiers selon le type de données sélectionné.
 - **Pas de « Mise à jour » de la table des adresses structurées FPADRSTRUCT** relatives aux sociétés (Type S), établissements (Type E) ou tiers (Type T) selon le type de données sélectionné.
- **Si une adresse structurée n'existe pas sur l'enregistrement société, établissement ou tiers, et si :**
- « Mise à jour des adresses structurées existantes » cochée ou non , ces enregistrements n'ayant aucune adresse structurée sont pris en compte dans la liste de contrôle « Génération des adresses structurées » en vue de générer leur adresses structurées respectives.
 - **Pas de « Mise à jour » des tables de références** sociétés, établissements ou tiers selon le type de données sélectionné.
 - **Pas de « Mise à jour » de la table des adresses structurées FPADRSTRUCT** relatives aux sociétés (Type S), établissements (Type E) ou tiers (Type T) selon le type de données sélectionné.

Traitement définitif :

- **Si l'adresse structurée de l'enregistrement existe, et si « Mise à jour des adresses structurées existantes » demandée, le traitement :**
 - Génère une liste de contrôle avec la simulation des adresses structurée suite à l'application de la matrice.
 - annule l'ancienne adresse structurée, puis génère la nouvelle adresse structurée sur l'enregistrement dans FPADRSTRUCT selon la matrice sélectionnée.
- **Si l'adresse structurée de l'enregistrement existe, et si pas de « Mise à jour des adresses structurées existantes » demandée, le traitement ne modifie pas l'adresse structurée existant déjà sur l'enregistrement dans FPADRSTRUCT.**
- **Si adresse structurée de l'enregistrement n'existe pas dans FPADRSTRUCT, le traitement génère :**
 - Génère une liste de contrôle avec la simulation des adresses structurée suite à l'application de la matrice.
 - Génère l'adresse structurée de chaque enregistrement extrait dans FPADRSTRUCT selon la matrice sélectionnée :
 - Les adresses structurées des sociétés sont identifiées par le type d'enregistrement « S »

- Les adresses structurées des établissements sont identifiées par le type d'enregistrement « E »
- Les adresses structurées des tiers sont identifiées par le type d'enregistrement « T »

- **« Mise à jour » des tables de références** sociétés FPSOCIETE, établissements FPETAB ou tiers FPTIERS selon le type de données sélectionné :
 - **Marquage du top « Adresse structurée » = 1 (= OUI)**
 - **Mise à jour de la matrice sur chaque enregistrement traité.**

Editions des adresses structurées

Page de garde :

Elle se présente comme suit :

Génération des adresses structurées

CEZ01 SOCIETE INFOR

Critères de sélections		Toutes les sociétés	<input checked="" type="checkbox"/>
Type de données	Tiers	Matrice à appliquer	SIEGE
Etablissement		à	
Auxiliaire	F AUXI FOURNIS	Tiers actif	<input type="checkbox"/>
Tiers		à	
Type de tiers	Tous	Moyen de paiement	VX Virement internationaux SEPA
Type édition	Liste des adresses structurées : Tiers		
Pays ISO	US ÉTATS-UNIS		
Valeur(s) de recherche(s) :		Dans la zone :	
Mise à jour des adresses structurées existantes ?			<input checked="" type="checkbox"/>
Sortie fichier	<input type="checkbox"/>	Code chemin	
		Fichier	
		Remplacer le fichier s'il existe	<input type="checkbox"/>
Traitement Batch	<input checked="" type="checkbox"/>	Traitement Définitif	<input checked="" type="checkbox"/>

Liste de contrôle « Génération des adresses structurées » :

Elle se présente comme suit :

Utilisateur : CEZ Le 05/02/2023 à 15:40:17								
Liste des adresses structurées : Tiers								
US ÉTATS-UNIS								
CEZ01 SOCIETE INFOR								
Nom rue	Numéro Buildir	Nom Building	Etage	Boite postale	Departement	Sous Departement	Bureau ou pièce	Mentions spéciales
F F525 AMERICAN WESTERN CRP								
299 PARK AVENUE			Villa Kennedy	Studio GT 456				
F F581 BEACON HILL COMPANY								
450 FREEDOM STREET			NEWBURY BUILDING					
F F585 MAC DONALD CITY								
600 PARC AVENUE			SQUARE MAHANTAN					
F F587 UNIVERSAL MUSIC INTE								
600 BROADWAY STREET			SQUARE MAC FURSON					
F F589 WILL SMITH COMPANY								
200 SQUARE POST OFFICE			CONDOS PLACE					
F F595 MC KAIN COMPANY								
203 STREET GARDENER			Tower 's Kennedy	Studio H6 - R9				

Sortie fichier

Le fichier de sortie au format .csv a la même structure que FPADRSTRUCT.

```

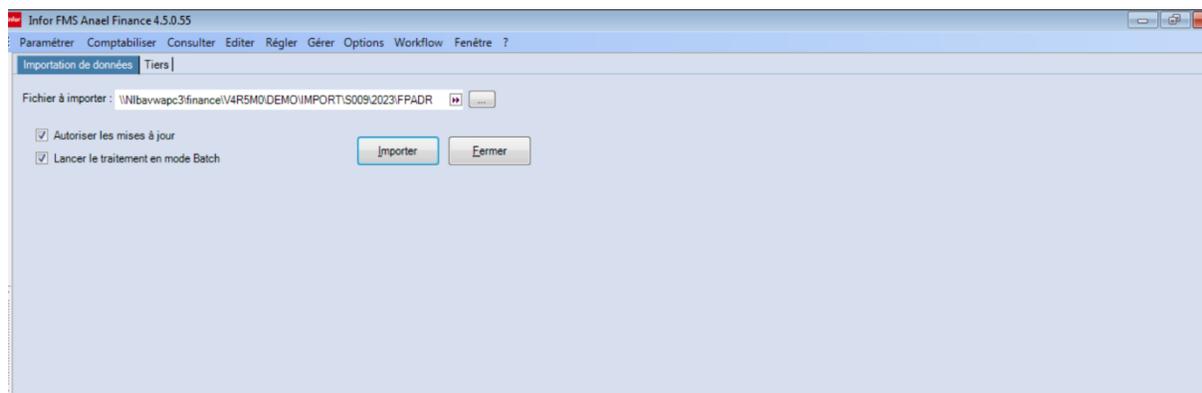
Provisoire_FPADRSTRUCT_EXPORT_US_CSV
1 ;STATE;CTYPEENREG;TOCCUR;CTYPTIERS;TIERS;TETAB;TCTRY;TDEPT;TSUBDEPT;TSSTRNM;TBLDGNB;TBLDGNM;TFLR;TPSTBX;TROOM;TFSTCD;TTWNNM;TTWNLCTNNM;TDSTRTNMM;TCRYSUBDVSN;TSEIZE;TTRETECINQ;TSOIX
2 CE201;T;00;F;F525;;US;;;299 PARK AVENUE;;;Villa Kennedy;Studio GT 456;;;WASHINGTON;;;;;;299 PARK AVENUE;Villa Kennedy;Studio GT 456;;CR05
3 CE201;T;00;F;F581;;US;;;450 FREEDOM STREET;;;NEWBURY BUILDING;;;WASHINGTON;;;;;;450 FREEDOM STREET;NEWBURY BUILDING;;CR05
4 CE201;T;00;F;F585;;US;;;600 PARC AVENUE;;;SQUARE MAHANTAN;;;INDIAPOLIS;;;;;;600 PARC AVENUE;SQUARE MAHANTAN;;CR05
5 CE201;T;00;F;F587;;US;;;600 BROADWAY STREET;;;SQUARE MAC FURSON;;;NEW YORK;;;;;;600 BROADWAY STREET;SQUARE MAC FURSON;;CR05
6 CE201;T;00;F;F589;;US;;;200 SQUARE POST OFFICE;;;CONDOS PLACE;;;BOSTON;;;;;;200 SQUARE POST OFFICE;CONDOS PLACE;;CR05
7 CE201;T;00;F;F595;;US;;;203 STREET GARDENER;;;Tower 's Kennedy;Studio H6 - R9;;;NEW YORK;;;;;;203 STREET GARDENER;Tower 's Kennedy;Studio H6 - R9;;CR05
8 S009;T;00;F;F253;;US;;;5ème avenue;;;Time Square;;;NEW YORK;;;;;;5ème avenue;Time Square;;CR05
9 S009;T;00;F;F256;;US;;;BROOKLYN STREET 679;;;St Market Place;;;BOSTON;;;;;;BROOKLYN STREET 679;St Market Place;;CR05
10 S009;T;00;F;F258;;US;;;DOYERS STREET 450;;;OWERSEA BUILDING;;;MANHATTAN;;;;;;DOYERS STREET 450;OWERSEA BUILDING;;CR05
11 S009;T;00;F;F259;;US;;;SQUARE LIBERTY 680;;;WALL STREET;;;NEW YORK;;;;;;SQUARE LIBERTY 680;WALL STREET;;CR05
12
    
```

Chapitre 10 Importation des données

Import de données

Menu **OPTIONS/ Import des données**

L'écran se présente comme suit :



L'import des données traite chaque table de références séparément.

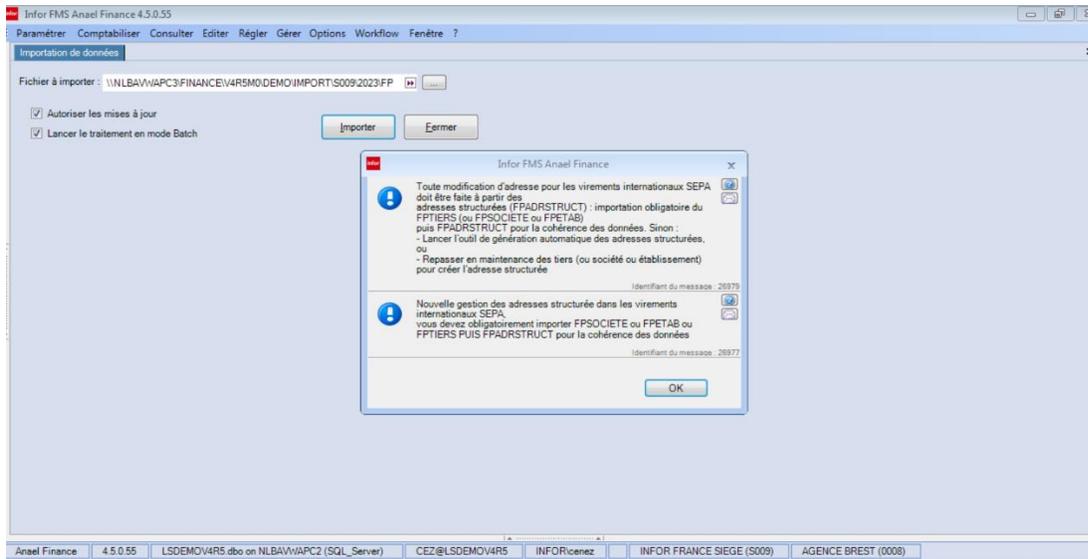
Désormais les sociétés, les établissements et les tiers peuvent être associés à une « adresse structurée » stockée dans une table secondaire référencée **FPADRSTRUCT** :

- Les adresses structurées des sociétés sont identifiées par le type « S ».
- Les adresses structurées des établissements sont identifiées par le type « E ».
- Les adresses structurées des tiers sont identifiées par le type « T ».

Lors de l'import des tiers en provenance de **FPTIERS** et de leurs adresses structurées respectives en provenance de **FPADRSTRUCT**, le principe de contrôle des adresses structurées est le suivant :

Les tiers doivent exister dans la base de données d'ANAEL FINANCE WS, avant d'importer leurs adresses structurées dans FPADRSTRUCT.

Lors de l'import des tables FPTIERS, FPSOCIETE, FPETAB ou FPADRSTRUCT, le message se présente comme suit :



Evolutions

Les applications externes ne connaissent pas la notion de matrices de saisie qui servent à générer les adresses structurées.

Leurs interfaces tiers doivent alimenter la table des adresses structurées contenant les nouvelles balises (adresse structurée) ET les anciennes zones pour mise à jour des tables majeures (FPTIERS, FPSOCIETE ou FPETAB).

Lors de l'import des tables sociétés FPSOCIETE, des établissements FPETAB, des tiers FPTIERS ou des adresses structurées FPADRSTRUCT, un message d'alerte est automatiquement affiché à l'écran et dans la LOG d'importation :

« **Toute modification d'adresse pour les virements internationaux SEPA doit être faite à partir des adresses structurées (FPADRSTRUCT) : importation obligatoire du FPTIERS (ou FPSOCIETE ou FPETAB) puis FPADRSTRUCT pour la cohérence des données. Sinon :**

- Lancer l'outil de génération automatique des adresses structurées, ou
- Repasser en maintenance des tiers (ou société ou établissement) pour créer l'adresse structurée ».

« **Nouvelle gestion des adresses structurée dans les virements internationaux SEPA, vous devez obligatoirement importer FPTIERS (ou FPSOCIETE ou FPETAB) puis FPADRSTRUCT pour la cohérence des données** »

Création d'un enregistrement

Import de FPTIERS, FPETAB ou FPSOCIETE

Pour la création des enregistrements dans FPTIERS, FPETAB ou FPSOCIETE, le traitement actuel demeure inchangé.

Import des adresses structurées FPADRSTRUCT

Lors de la création des adresses structurées » dans **FPADRSTRUCT**, l'import des données procède comme suit :

- Vérification de l'existence du tiers (ou établissement ou société) dans FPTIERS (ou FPETAB ou FPSOCIETE)
- Vérification de l'existence du code pays associé à un code pays ISO sur l'enregistrement de FPTIERS (FPSOCIETE ou FPETAB)
- Vérification de la cohérence entre les anciennes et nouvelles zones adresse :
 - o Au moins une des zones Adresse1, adresse2 ou adresse3 doit être renseignée.
 - o Vérification que les valeurs de Adresse1, Adresse2 et Adresse3 existent dans une des balises suivantes TDEPT/
TSUBDEPT/TSTRTNM/TBLDGNM/TFLR/TPSTBX/TROOM/TTWNNM/TTWNLCTN
NM/TDSTRCTNM/TCTRYSUBDVSN/TBLDGNB.
- Si toutes les conditions sont réunies, l'adresse structurée de l'enregistrement (société, ou établissement ou tiers) peut **être créée dans la table des « Adresses structurées » FPADRSTRUCT dans ANAEL FINANCE WS.**
- Mise à jour **de la table principale des tiers FPTIERS, ou des sociétés FPSOCIETE, ou des établissements FPETAB** selon les enregistrements importés :
 - o Le top « Adresse structurée » est forcé à 1 (= OUI) : cette zone indique la présence d'une adresse structurée sur l'enregistrement dans FPADRSTRUCT.
 - o Mise à jour des zones Adresse1, Adresse2 puis Adresse3 dans FPTIERS, FPSOCIETE ou FPETAB selon les enregistrements importés.

Mise à jour d'un enregistrement

Import de FPTIERS, FPETAB ou FPSOCIETE

Lors de l'import des données, le traitement permet de mettre à jour les enregistrements existants quand ils sont déjà présents dans la base de données FPTIERS, FPSOCIETE ou FPETAB.

Si la zone « Autoriser les mises à jour » est cochée dans les critères de sélection, l'import de données procède comme suit :

- Importation du tiers (ou société ou établissement)
- Si l'adresse de l'enregistrement est modifiée et si l'enregistrement « Adresse structurée » existe déjà sur l'enregistrement Tiers, société ou établissement dans FPADRSTRUCT, l'import des données :
 - o Supprime l'adresse Structurée de l'enregistrement dans FPADRSTRUCT
 - o Remet à blanc du top « Adresse structurée » (CADRSTRUCT=0) dans FPTIERS ou FPSOCIETE ou FPETAB selon l'enregistrement traité.
 - o Remet à blanc de la matrice de l'enregistrement dans FPTIERS ou FPSOCIETE ou FPETAB selon l'enregistrement traité.

Import de FPADRSTRUCT

Lors de l'import des données, le traitement permet de mettre à jour les enregistrements existants quand ils sont déjà présents dans la base de données FPADRSTRUCT.

Si la zone « Autoriser les mises à jour » est cochée dans les critères de sélection, l'import de données procède comme suit :

Lors de la modification des adresses structurées » dans FPADRSTRUCT, l'import des données procède comme suit :

- Vérification de l'existence du tiers (ou établissement ou société) dans FPTIERS (ou FPETAB ou FPSOCIETE)
- Vérification de l'existence du code pays associé à un code pays ISO sur l'enregistrement de FPTIERS (FPSOCIETE ou FPETAB)
- Vérification de la cohérence entre les anciennes et nouvelles zones adresse :
 - o Au moins une des zones Adresse1, adresse2 ou adresse3 de FPADRSTRUCT doit être renseignée.
 - o Vérification que les valeurs de Adresse1, Adresse2 et Adresse3 existent dans une des balises suivantes TDEPT/
TSUBDEPT/TSTRTNM/TBLDGNM/TFLR/TPSTBX/TROOM/TTWNNM/TTWNLCTN
NM/TDSTRCTNM/TCTRYSUBDVSN/TBLDGNB.

- Si toutes les conditions sont réunies, l'adresse structurée de l'enregistrement (société, ou établissement ou tiers) peut être **modifiée dans FPADRSTRUCT**.
- Mise à jour de la **table principale des tiers FPTIERS, ou des sociétés FPSOCIETE, ou des établissements FPETAB** selon les enregistrements importés :
 - o Le top « Adresse structurée » est forcé à 1 (= OUI) : cette zone indique la présence d'une adresse structurée sur l'enregistrement dans FPADRSTRUCT.
 - o Mise à jour des zones Adresse1, Adresse2 puis Adresse3 dans FPTIERS, FPSOCIETE ou FPETAB selon les enregistrements importés.

LOG d'IMPORTATION

La LOG d'importation de FPADRSTRUCT affiche un message d'alerte. Elle se présente comme suit :

IMPORT DE DONNEES A PARTIR DE FICHIERS XML



Service.Anael@infor.com
À Claudie Enez

Répondre Répondre à tous Transférer mar. 07/02/2023 16:55

Stratégie de rétention Delete - Inbox - 90 days (90 jours) Date d'expiration 08/05/2023

Le traitement 'IMPORT DE DONNEES A PARTIR DE FICHIERS XML' s'est terminé avec succès sur N5BAVWAPC3.

Informations : IMPORT_XML - LISIEMOYHES - L5 - Instantané

Début : Tuesday, February 7, 2023 - 4:54:40 PM

Fin : Tuesday, February 7, 2023 - 4:54:41 PM

Ce mail est généré automatiquement, merci de ne pas répondre.

Anael Import

Module d'importation de données

Tuesday, February 7, 2023 4:54:41 PM

Nom du fichier importé : \\n5baavsp3\finance\4R3M0VDEMO\IMPORT\S009\2023\FPADRSTRUCT.csv

Mise à jour des enregistrements : OUI

Nouvelle gestion des adresses structurée dans les virements internationaux SEPA, vous devez obligatoirement importer FPSOCIETE ou FPETAB ou FPTIERS PUIS FPADRSTRUCT pour la cohérence des données

Toute modification d'adresse pour les virements internationaux SEPA doit être faite à partir des adresses structurées (FPADRSTRUCT) : importation obligatoire du FPTIERS (ou FPSOCIETE ou FPETAB) puis FPADRSTRUCT pour la cohérence des données. Sinon : - Lancer l'outil de génération automatique des adresses structurées, ou - Repasser en maintenance des tiers (ou société ou établissement) pour créer l'adresse structurée

Récapitulatif

Nombre total d'objets traités : 4

Nombre d'insertions réussies de Anael.Finance.Societes.AdresseStructuree : 4

Nombre de zones non valides : 0

Nombre d'erreurs : 0

Voici quelques exemples de tiers en anomalie sur les adresses structurées dans l'import de la table des adresses structurées FPADRSTRUCT dans ANAEL FINANCE WS.

Anael Import

Module d'importation de données

Tuesday, February 7, 2023 5:31:40 PM

Nom du fichier importé : \\libanasec3\finance\ARSMO\DEMO\IMPORT\5009\2023\FPADRSTRUCT.csv

Mise à jour des enregistrements : OUI

Nouvelle gestion des adresses structurée dans les virements internationaux SEPA, vous devez obligatoirement importer FPSOCIETE ou FPETAB ou FPTIERS PUIS FPADRSTRUCT pour la cohérence des données

Toute modification d'adresse pour les virements internationaux SEPA doit être faite à partir des adresses structurées (FPADRSTRUCT) : importation obligatoire du FPTIERS (ou FPSOCIETE ou FPETAB) puis FPADRSTRUCT pour la cohérence des données.
Sinon : Lancer l'outil de génération automatique des adresses structurées, ou - Repasser en maintenance des tiers (ou société ou établissement) pour créer l'adresse structurée

Début de l'importation d'un nouvel enregistrement.
Type de l'enregistrement : Anael.Finance.Societes.AdresseStructure
CodeEtablissement [ETAB] = NULL
CodeSociete [TSIE] = S000
TypeEnregistrement [CTYPEENREG] = T
OccurrenceAdr [TOCCUR] = 00
Auxiliaire [CTYPTIERS] = F
CodeTiers [TTIERS] = F250
Message de validation de l'objet.
Le code pays IUT du tiers n'est pas associé à un code pays iso !

Début de l'importation d'un nouvel enregistrement.
Type de l'enregistrement : Anael.Finance.Societes.AdresseStructure
CodeEtablissement [ETAB] = NULL
CodeSociete [TSIE] = S000
TypeEnregistrement [CTYPEENREG] = T
OccurrenceAdr [TOCCUR] = 00
Auxiliaire [CTYPTIERS] = F
CodeTiers [TTIERS] = F250X
Message de validation de l'objet.
Le code pays NULL du tiers n'est pas associé à un code pays iso !
Tiers inexistants. Société = S000 Type tiers : F Tiers : F250X

Début de l'importation d'un nouvel enregistrement.
Type de l'enregistrement : Anael.Finance.Societes.AdresseStructure
CodeEtablissement [ETAB] = NULL
CodeSociete [TSIE] = S000
TypeEnregistrement [CTYPEENREG] = T
OccurrenceAdr [TOCCUR] = 00
Auxiliaire [CTYPTIERS] = F
CodeTiers [TTIERS] = F253X

Message d'anomalie sur les adresses structurées 1, 2 ou 3

Début de l'importation d'un nouvel enregistrement.
Type de l'enregistrement : Anael.Finance.Societes.AdresseStructure
CodeEtablissement [ETAB] = NULL
CodeSociete [TSIE] = S000
TypeEnregistrement [CTYPEENREG] = T
OccurrenceAdr [TOCCUR] = 00
Auxiliaire [CTYPTIERS] = F
CodeTiers [TTIERS] = F254
Message de validation de l'objet.
Au moins une des trois anciennes zones adresses doit être alimentée !
La balise Nom de voie est obligatoire !

=====